



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 17 février 2026 à 14h30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 10 février 2026

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	Ex	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU		Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	Ex	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	Ex	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE		Monsieur BROQUAIRE	
Monsieur ABANADES	Ex	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	P	Monsieur OVIDE	
Monsieur BUISSON	Ex	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT		Monsieur RIGAL	
Madame CONTE-JAUBERT	Ex	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame LEMOINE	Ex	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame FONTENEAU	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame GANTCH	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	Ex	Monsieur VIAUD	
Madame HOPER		Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Madame KRIER		Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur LE GAL	Ex	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	Ex	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	Ex	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY		Monsieur LEFEVRE		Madame GADRAT	P	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	P
Monsieur BLANC	P	Monsieur VEDRENNE		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	EX	Monsieur GAYRARD	
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence E = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH	Ex	Madame DUCOS					
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Antoine GARANTO

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais

Madame Brigitte POIRRIER, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, représentée par Madame Nicole DELAUGE, Déléguée suppléante de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de CDC du Fronsadais,

Monsieur Jean-Marie DESPRES, Délégué titulaire de la CDC du Grand Saint Emilionnais, donne procuration à Monsieur Alain VALLADE, Délégué titulaire de la CDC du Grand Saint Emilionnais,

Madame Laurence PEROU, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur Alain RENARD, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC Latitude Nord Gironde,

Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais,

Monsieur Georges ELISABETH, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais, donne procuration à Monsieur Francis PARROT, Délégué titulaire de la CDC Isle Double Landais.

Invités présents :

CGT

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,

Monsieur DOLIGEZ, Sous-préfet de Libourne,

Madame MOTTET, Sous-préfète de Blaye.

Mouvements élus en séance :

Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, étant parti en cours de séance, soit à 16h38, il n'a pas pu participer aux votes dès la délibération n°2026-06.

Monsieur Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, étant parti en cours de séance, soit à 16h46, il n'a pas pu participer aux votes dès la délibération n°2026-06.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors du Comité syndical du 17 février 2026, 28 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

DELIBERATION N°2026-06

Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires

Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE et Jean-Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	28
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	35

Vu l'article 107, 4°, de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui est venu préciser le contenu obligatoire du rapport d'orientation budgétaire donnant lieu à un débat en instance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que conformément au code général des collectivités territoriales (cf. : article L2312-1 par renvoi des articles L5711-1, L5212-15), le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Considérant que ce débat ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire, mais essentiel, et ne présente aucun caractère décisionnel. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant que pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport mentionné comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses des effectifs.

Considérant qu'il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI membres ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires 2026 est présenté à l'ensemble des délégués présents et il est joint au présent dossier, en annexe n°2.

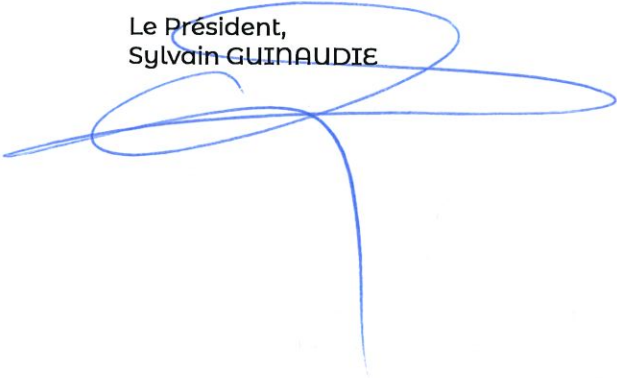
Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport annexé au présent dossier.

Les membres présents (28 délégués présents sur 49 délégués en exercice), prennent acte de la communication du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 annexé à la présente délibération, et de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 17 février 2026

Publié le : 18.02.2026

Le Président,
Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,
Antoine GARANTO





Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 033-253306617-20260217-2026_06-DE

S²LO

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Selon les articles L 5722-1-II et L 2313-1 du code général des collectivités territoriales

Sommaire

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue une obligation prévue par le Code Général des Collectivités territoriales en tant que les syndicats mixtes composés d'EPCI sont soumis aux mêmes règles budgétaires et comptables que les collectivités locales (cf. article L5722-1-II renvoyant à l'article L 2313-1). Dans ce cadre, il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Il permet d'associer le Conseil syndical à la préparation du budget et doit réglementairement comprendre les principaux éléments suivants :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement, avec les principales hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- Des éléments concernant la politique de ressources humaines de la collectivité ;
- La présentation des engagements pluriannuels de la collectivité, notamment en matière d'investissement ;
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter la stratégie d'actions et financière du SMICVAL en 2026.

Ainsi, ce rapport abordera :

	Page
✓ Préambule	3
✓ Le contexte économique global, réglementaire et local 2026	5
✓ Le projet IMPACT et les 4 transformations structurelles - Rappels	12
✓ La déclinaison opérationnelle « NéoSmicval » en 2025 et les résultats techniques et économiques 2025	22
✓ L'essentiel de 2025 "à retenir 2025"	39
✓ La proposition de projets 2026	40
✓ La proposition de budget 2026	45
▪ <i>Fonctionnement</i>	46
▪ <i>Investissement</i>	51
▪ <i>Fiscalité</i>	55
▪ <i>Ratios financiers</i>	59
▪ <i>Conditions de financement</i>	60
▪ <i>Dette et projection</i>	60
✓ L'essentiel de 2026 "à retenir 2026"	64

Préambule

Depuis sa création et au-delà d'une vision purement technique et techniciste de la gestion des déchets, **le Smicval s'est positionné comme un acteur de développement local, d'intégration des enjeux sociétaux et moteur d'une dynamique territoriale axée sur la réduction de déchets.**

Il ne s'agit pas uniquement de collecter, trier et traiter les déchets, mais de concevoir une offre de service public intégrant les enjeux locaux et sociétaux, prônant le long terme au court-termisme, et l'intérêt général à l'individualisme.

Pour cela, **les élus du Smicval ont porté le projet politique IMPACT 2020-2030**, ayant pour ambition de **s'attaquer aux causes, et non plus aux conséquences**, de la production de déchets.

Ainsi le cadre de réflexion prend pour point d'ancrage la réduction à la source de la quantité de déchets (causes), positionnant le tri et le traitement (conséquences) comme une résultante.

Les enjeux nationaux (et internationaux) liés aux déchets sont connus, et, en partie, partagés par le plus grand nombre : **enjeux environnementaux, climatiques, économiques, industriels, sociaux, territoriaux, ...** ; les déchets faisant partie de notre quotidien et étant directement liés aux choix collectifs de production et de consommation. Pour résorber une partie des conséquences négatives de la production de déchets, **l'État a posé des intentions et objectifs au travers de lois** : TECV (2015), AGEC (2020), Climat et Résilience (2021) ; et **l'Europe poursuit son travail législatif**. Cependant le cadre réglementaire n'est plus suffisant face à l'ampleur des enjeux liés aux déchets sur la vie quotidienne des citoyens.

Le Smicval a pris un engagement fort et audacieux, en choisissant d'agir au travers d'une politique de gestion des déchets systémique et impactante.

Son ambition est d'inverser la logique d'entrée de l'offre de service, afin de **proposer aux habitants un panel de services orientés vers la réduction de leurs déchets, le réemploi, la réparation, et plus largement, l'économie circulaire**, tout en **préservant le pouvoir d'achat et la qualité de vie et luttant contre les inégalités**, notamment sociales.

Dans ce cadre, la collecte, le tri et le traitement des déchets demeurent des composantes essentielles de cette offre de service, sans pour autant en constituer l'unique fondement.

Concrètement, cette offre de service se traduit par le déploiement de **services de réemploi et de réparation** accessibles aux habitants, par des **dispositifs d'accompagnement et de formation** à la réduction des déchets, ainsi que par des **actions de mobilisation collective** et des **services innovants** en cours de développement.

Cette offre de service se concrétise également par l'organisation de la collecte des déchets, assurée à travers **la collecte de proximité et les Pôles Recyclage**, en fonction des flux concernés. Le modèle de collecte de proximité a évolué, passant progressivement du porte-à-porte au point d'apport collectif, système permettant une accessibilité continue et de proximité avec les lieux de vie.

Si cette évolution, adoptée dans un cadre démocratique, et accompagnée de dispositifs dédiés, suscite encore des débats sur une partie du territoire, elle s'inscrit pleinement dans le projet global.

Les résultats concrets sont, à ce titre, probants : -125 kg de déchets par habitant en 3 ans, maîtrise de la fiscalité sur le nouveau modèle de collecte, un nouveau SmicvalMarket ouvert en 2025, 42 agents sur les nouveaux métiers, une offre de services orientée « économie circulaire » qui s'étoffe d'année en année, une équipe de 300 agents engagés pour la qualité de service aux usagers et le portage des projets, ...

Les résultats observés constituent un socle solide et confortent **le positionnement innovant et en avance de phase du Smicval**, pleinement intégré à son ADN.

Ils appellent toutefois, dans un contexte en évolution, **à ajuster certains leviers d'action, afin de répondre aux nouveaux enjeux du territoire.**

C'est dans cet **équilibre entre continuité et adaptation**, et dans l'esprit d'un **syndicat engagé, responsable et résolument tourné vers l'intérêt général**, que s'inscrit ce Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) 2026.

A l'aube d'un nouveau cycle, ce ROB vise à **articuler exigence de gestion, ouverture stratégique et cohérence territoriale**, tout en permettant au Smicval de continuer à déployer un **modèle innovant, orienté vers la réduction des déchets, la qualité du service et la soutenabilité économique.**

Marqué par des tensions externes inédites et des inflexions réglementaires majeures, dans un contexte national caractérisé par la raréfaction des marges de manœuvre financières, l'augmentation des coûts des prestations et l'instabilité politique, **l'année 2026 s'annonce déterminante.**

Elle impose de **concilier vision de long terme et enjeux locaux, transitions sociétales et acceptabilité sociale, qualité de service opérationnelle et capacité d'adaptation, contraintes financières et maîtrise de la fiscalité.**

I. Un environnement national et international en mutation, structurant les choix budgétaires

1. Un contexte économique incertain, marqué par une croissance limitée et une inflation en phase de stabilisation

a) 2025 : une année de tension pour l'économie mondiale

L'année 2025 s'est caractérisée par un contexte économique mondial marqué par un ralentissement de la croissance et une incertitude persistante. Après les secousses de 2024, la croissance globale est restée modérée, atteignant 3,2 % contre 3,3 % l'année précédente, un niveau inférieur à celui observé avant la pandémie. Cette situation traduit une demande mondiale atone, des investissements prudents et un endettement élevé dans plusieurs régions. **Les économies ont ainsi dû faire face à des risques multiples, incluant tensions commerciales, incertitudes géopolitiques et pressions inflationnistes localisées.**

La France a connu une croissance modérée de 0,7 % en 2025, contre 1,2 % en 2024, portée par la reprise de la consommation et les investissements publics et privés, notamment dans l'aéronautique, l'énergie et le tourisme. **La désinflation a amélioré le pouvoir d'achat, mais la confiance des ménages et des entreprises demeure fragile**, freinant la demande. La situation budgétaire reste tendue avec une dette et un déficit élevé, exposant le pays à un risque de dérapage en 2026. Le marché du travail reste solide, mais les incertitudes politiques et internationales continuent de peser sur les perspectives économiques.

b) Perspectives 2026 : défis géopolitiques et contraintes sur les finances publiques françaises

L'incertitude géopolitique et commerciale domine en ce début d'année 2026. La croissance mondiale est estimée stable, à 3,2-3,3%, toujours contrastée entre des économies émergentes solides et des économies avancées à la peine. En zone euro, l'inflation devrait se stabiliser autour de 1,8%, soutenue par la politique monétaire favorable de la BCE, tandis que les États-Unis, sous l'administration Trump, pourraient voir une inflation plus élevée limiter la baisse des taux directeurs attendue à l'échelle internationale.

Les tensions géopolitiques persistantes (en Ukraine, au Proche-Orient) et nouvelles (actions militaires américaines au Venezuela et les menaces sur le Groenland) constituent des facteurs de risques majeurs, susceptibles de perturber les chaînes d'approvisionnement et les marchés énergétiques et de peser sur la confiance des ménages.

La situation économique française demeure contrainte en 2026, entre faible croissance et fortes tensions sur les finances publiques. La croissance est projetée par l'INSEE à 1% pour 2026, pénalisée par le ralentissement de l'investissement, la consommation des ménages encore prudente et un contexte budgétaire et politique incertain. **L'inflation devrait poursuivre son ralentissement et s'établir en moyenne à 1,3%**, favorisant le pouvoir d'achat. La dette publique (déficit visé à -4,7% du PIB par le projet de loi de finances) et l'instabilité budgétaire pèsent toutefois sur les perspectives avec un appel à une maîtrise des dépenses publique et des conséquences directes pour les collectivités territoriales.

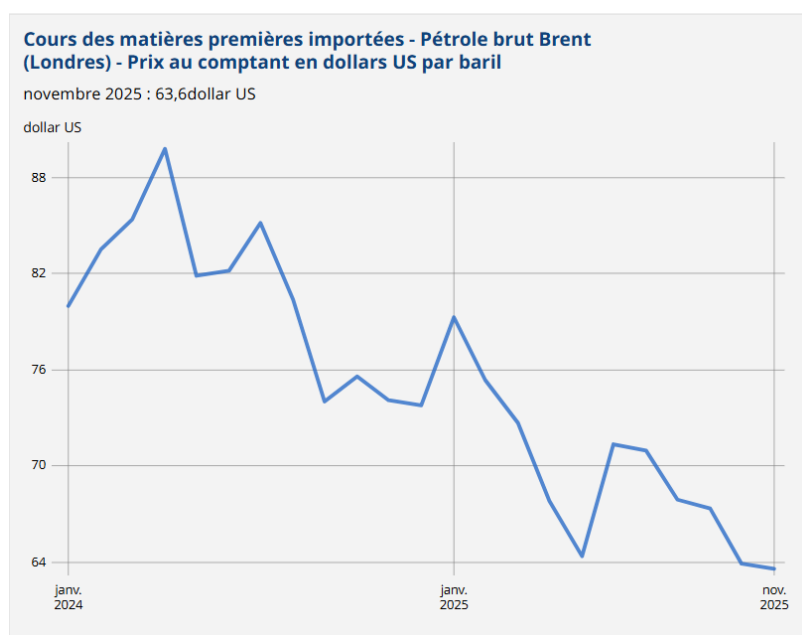
c) L'évolution des prix des matières premières

Après une forte volatilité en 2023 et 2024, les marchés de matières premières ont évolué en 2025 vers une fragile stabilisation malgré un contexte géopolitique toujours tendu.

L'année s'achève toutefois sur une tendance baissière.

2026 demeure soumise à plusieurs facteurs de risque qui fragilisent le scénario de stabilité, qui est néanmoins envisagé : évolution des tensions géopolitiques impactant les marchés énergétiques (pétrole notamment), politiques commerciales internationales...

Les coûts de production du verre restent structurellement élevés, en lien avec le prix de l'énergie et la demande soutenue en matière recyclée. **Les plastiques, dépendant des hydrocarbures, devraient rester stables** mais sensibles aux fluctuations énergétiques. **Les emballages et cartons**, après plusieurs années de forte demande **devraient entrer dans une phase de stabilisation.**



Source : INSEE

2. Des contraintes réglementaires et locales pesant sur le budget

a) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) : la poursuite d'une trajectoire haussière à l'horizon 2026-2030

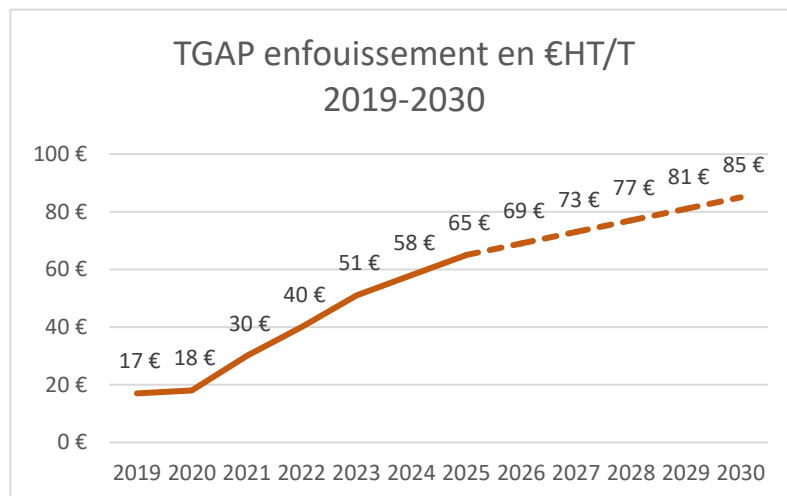
La TGAP sur l'enfouissement atteint 65€ HT/T au 1er janvier 2025, marquant l'achèvement de la trajectoire de hausse progressive initiée par la loi de finances de 2019. **Ce niveau élevé renforce la pression économique sur les filières d'élimination finale et a pour but d'inciter les syndicats de déchets à accélérer leur transition.**

Le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) voté acte une nouvelle augmentation crantée jusqu'en 2030, **avec un rythme +4 € par an, portant le tarif à 69€ HT/T à compter du 1^{er} mars 2026 et jusqu'à 85€ HT/T en 2030.**

Cette exposition accrue sur les tonnages enfouis justifie **d'autant plus les efforts de prévention et de réduction.**

Evolution de la TGAP 2019-2030

Année	TGAP enfouissement en €HT/T	Augmentation annuelle	
2019	17 €		
2020	18 €	1 €	6%
2021	30 €	12 €	67%
2022	40 €	10 €	33%
2023	51 €	11 €	28%
2024	58 €	7 €	14%
2025	65 €	7 €	12%
2026	69 €	4 €	6%
2027	73 €	4 €	6%
2028	77 €	4 €	5%
2029	81 €	4 €	5%
2030	85 €	4 €	5%



Augmentation réelle de 2019 à 2025 / Augmentation projetée de 2026 à 2030

Pour rappel, **la TGAP est appliquée à toutes les tonnes de déchets résiduels**. Collectée par notre prestataire et reversée à l'Etat, elle est elle-même soumise à une TVA de 10%, relevant le coût subi par la collectivité en 2026 à 75,9 € TTC/T (+ 5,5 € TTC/T de sur-TGAP). Par les augmentations successives de ces dernières années, **la TGAP a pratiquement quadruplé entre 2019 et 2025**.

b) La surtaxe de TGAP : un maintien à confirmer

Pour rappel, **une surtaxe supplémentaire fixée à 5 HT/T a été instaurée en 2025**. Pour la région Nouvelle Aquitaine, après calcul d'un coefficient régional par la préfecture, elle s'applique à chaque tonne enfouie au-delà de l'objectif de réduction de 50% par rapport à l'année 2010. A noter que **le seuil de dépassement est appliqué par exutoire et non par collectivité**. Pour l'année 2025, la surtaxe a concerné les tonnages à partir du mois d'août 2025 (dépassement du seuil par l'exutoire), **soit un surcôt de l'ordre de 100k€ pour le Smicval**.

A ce jour, **il apparaît probable que la surtaxe instaurée en 2025 soit maintenue. Un maintien à l'identique a été intégré dans les projections budgétaires 2026**.

c) Le prix de l'enfouissement : une tendance haussière accentuée par une forte inflation

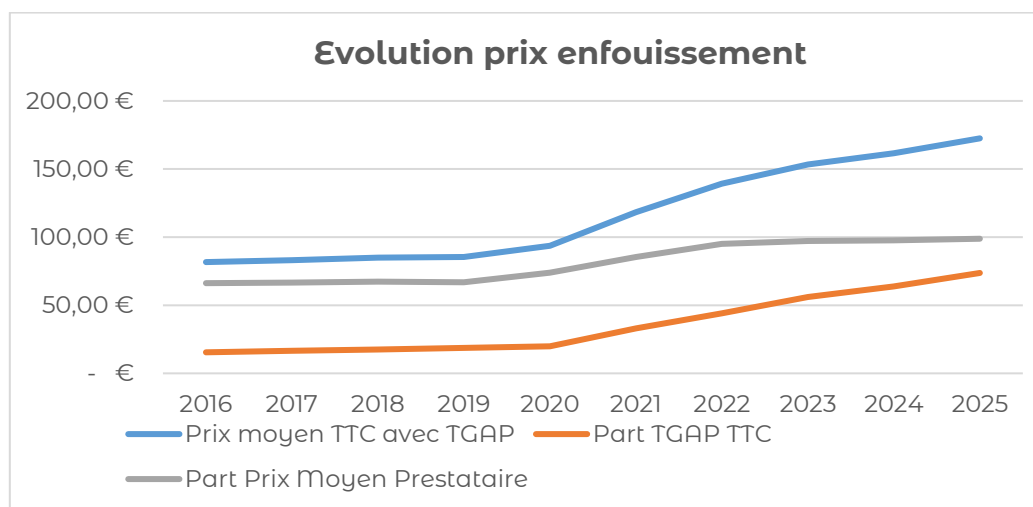
L'enfouissement des déchets résiduels et des non valorisables est **le plus gros poste des charges générales de fonctionnement du Smicval (chapitre 011) : environ 35%**.

Depuis 2019, la **position de monopole de VEOLIA sur le département** en tant que gestionnaire des exutoires, entraîne une dépendance du syndicat à cette grande entreprise. Lors du dernier renouvellement de marché, en 2023, une discussion a été menée afin de négocier les tarifs pratiqués.

Ci-dessous, le récapitulatif des prix de l'enfouissement depuis 2016 :

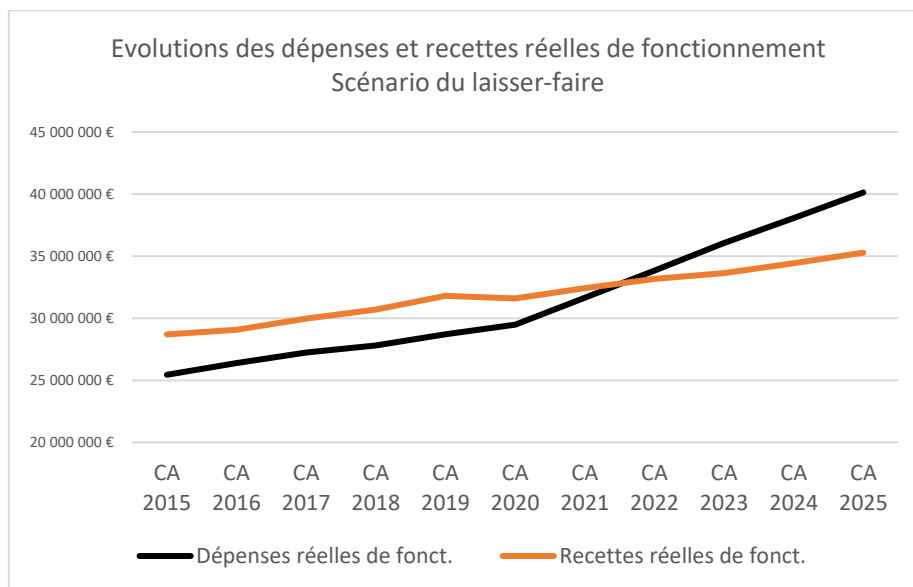
Année	Prix moyen TTC avec TGAP	Part TGAP TTC	Part Prix Moyen Prestataire	Evolution
2016	81,68 €	15,47 €	66,22 €	
2017	83,01 €	16,50 €	66,51 €	1,63%
2018	84,95 €	17,60 €	67,35 €	2,34%
2019	85,49 €	18,70 €	66,79 €	0,63%
2020	93,65 €	19,80 €	73,85 €	9,55%
2021	118,40 €	33,00 €	85,40 €	26,43%
2022	139,16 €	44,00 €	95,16 €	17,53%
2023	153,23 €	56,10 €	97,13 €	10,11%
2024	161,49 €	63,80 €	97,69 €	5,39%
2025	172,53 €	73,70 €	98,83 €	6,84%

**Surtaxe TGAP 5,5€ TTC comprise*



La trajectoire de la TGAP envisagée à horizon 2030, couplée à la situation monopolistique de Véolia et à l'objectif réglementaire européen visant une quasi-sortie de l'enfouissement à horizon 2035 encourage à **travailler sur des solutions d'autonomie de traitement à moyen terme et à la réduction**, afin de maîtriser le coût de l'enfouissement.

d) Les dépenses de fonctionnement : une évolution au-delà du scénario du "laisser-faire", sous l'effet du contexte inflationniste



Les dernières années ont été marquées par un niveau de contraintes particulièrement élevé, plaçant les finances publiques dans un environnement plus tendu et plus complexe que celui anticipé dans les scénarios initiaux.

La succession de la crise sanitaire, des tensions sur les filières de recyclage, du conflit en Ukraine et des crises énergétiques a durablement pesé sur les équilibres budgétaires, dans un contexte déjà contraint.

Ainsi, entre 2019 et 2023, les charges générales (chapitre 011) ont progressé de +52 %, avant de diminuer de -2 % en 2024 et de se stabiliser en 2025.

Face à une trajectoire qui s'annonçait plus dégradée que celle du scénario du « laisser-faire », le syndicat a engagé dès 2022 des transformations structurelles, permettant d'en infléchir la dynamique.

L'exercice 2025 s'achève ainsi sur une **stabilisation des charges générales de fonctionnement, malgré un contexte de forte instabilité et la persistance de hausses subies** sur plusieurs postes de dépenses, notamment l'enfouissement en lien avec la trajectoire de la TGAP et les assurances.

3. Les enjeux nationaux en matière de déchets : des évolutions structurelles et impacts directs sur les territoires

a) Des cadres réglementaires en évolution

La gestion des déchets constitue aujourd'hui un enjeu transversal et structurant, qui intègre les **dimensions environnementales, économiques, sociales, industrielles, territoriales et plus largement sociétales.**

Au niveau européen, le cadre juridique évolue pour renforcer la prévention, la réduction et la circularité des flux de déchets. Ainsi, le Règlement (UE) 2025/40 sur les **emballages et déchets d'emballages (PPWR)** est entré en vigueur début 2025 et s'appliquera pleinement à partir du 12 août 2026, avec des exigences accrues sur les emballages en matière de recyclabilité, de réemploi et de conception de tous les emballages dans l'Union européenne.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte international marqué par **une intégration croissante des enjeux « déchets » dans les grandes réflexions sur le climat et environnement**, telles que la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC3 - Nice - juin 2025) et la COP30 (Brésil - novembre 2025), ainsi que par les **négociations internationales en cours sur un traité mondial contre la pollution plastique**.

NB : chaque minute, 15 tonnes de plastiques sont rejetées dans l'océan (quand vous aurez terminé la lecture de ce rapport, ce sont près de 400 tonnes de plastiques qui auront rejoint l'océan).

b) Des filières en développement et d'autres en tension

La généralisation du tri à la source des biodéchets depuis le 1er janvier 2024 constitue un levier majeur de réduction des ordures ménagères résiduelles, de valorisation organique et d'amendement des sols. Cependant les niveaux de mise en œuvre sont pour l'heure hétérogènes. Les enjeux portent également sur l'amélioration des taux de captage, la qualité du tri et la soutenabilité économique des dispositifs.

Dans le même temps, **plusieurs filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), notamment dans les secteurs du bâtiment et du textile, traversent des crises importantes**.

Celles-ci mettent en lumière des nécessités de **réinterroger la gouvernance des filières REP, leur transparence et les financements** versées aux institutions en charge de la collecte et du traitement de ces déchets. Ces soutiens financiers restent en effet très éloignés du coût réel et complet, avec un risque de transferts successifs de charges vers le citoyen-consommateur.

c) Vers une évolution du modèle : réduction, réemploi et préservation des ressources

Au-delà des seuls enjeux techniques, **les politiques publiques de gestion des déchets sont désormais appelées à évoluer vers un changement de modèle**. Les limites économiques, énergétiques et environnementales du recyclage, en particulier pour les plastiques, conduisent à une **remise en question progressive du paradigme du « tout-recyclage », au profit de stratégies priorisant la réduction à la source, le réemploi, la consigne et la substitution des matériaux**.

Sans parler des enjeux de santé publique liés à la présence des plastiques dans tous les milieux : sol, air, eau, ...

Le développement du réemploi, encore largement expérimental malgré son affirmation dans les discours nationaux et européens, suppose la structuration de filières industrielles, l'émergence de standards, de modèles économiques viables et d'infrastructures adaptées à l'échelle des territoires.

A retenir sur le contexte actuel

Les hypothèses du scénario du « laisser-faire », qui mettaient en évidence les limites du modèle économique de gestion des déchets, se confirment et s'accroissent.

Elles se traduisent par une **progression continue des charges contraintes** : hausse des prix de l'énergie et du carburant, des contrats d'assurance, des contrats de prestations, des coûts de traitement, ... dans un contexte de **recettes marquées par une forte instabilité des cours**.

De plus, les évolutions macroéconomiques et géopolitiques des dernières années renforcent encore ces tendances et dégradent les perspectives associées au scénario du « laisser-faire ».

Face à l'urgence climatique et aux impératifs de préservation des ressources et de l'environnement, **le cadre réglementaire est appelé à se renforcer**.

La loi de finances pour 2026 prévoit la **poursuite de la trajectoire haussière de la TGAP**, passant de 69 € HT/T en 2026 à 85 € à l'horizon 2030, ce coût pouvant être amené à connaître une augmentation supérieure dans les lois de finances à venir.

Par ailleurs, **la gestion des déchets** ne se limite plus à des solutions techniques : elle **appelle une stratégie politique et territoriale assumée, axée sur la réduction, le réemploi, une responsabilité élargie des producteurs et une cohérence entre objectifs environnementaux, justice sociale et soutenabilité économique**.

II. Le projet IMPACT, sa déclinaison opérationnelle « NéoSMICVAL » et les résultats techniques et économiques 2025

IMPACT 2030 et NéoSmicval

Lien vers les ressources : <https://partages.smicval.fr/index.php>



Film IMPACT



Vidéo NéoSmicval

1. IMPACT, un projet politique pour répondre à un modèle à bout de souffle

RAPPEL

Lors de la précédente mandature, le contexte, évoqué précédemment, commençait à se dessiner. Il a été anticipé par les élus du Smicval, avant son accélération par la crise internationale et par l'accélération des coûts subis.

Un projet de territoire, IMPACT (validé le 30 avril 2019), a alors été défini afin de répondre de manière proactive aux défis à venir pour le Smicval, visant la réduction massive des déchets. Pourquoi ?

Tout d'abord, le territoire n'a plus les moyens de gérer une quantité sans cesse croissante de déchets. Il y a là une nécessaire responsabilité à prendre et à impulser sur le territoire pour préserver, ensemble, les ressources naturelles (mais aussi économiques et humaines) et tendre vers des modes de consommation plus sobres, plus respectueux de l'environnement et moins impactant pour l'avenir.

IMPACT, est clair quant à l'objectif qu'il ambitionne : la réduction à la source des déchets par la démarche Zero Waste (zéro déchet - zéro gaspillage) et une participation active à la résilience du territoire. Cette démarche dépasse largement le monde des déchets en intégrant les enjeux relatifs à la santé, aux modes de consommation, de production, au bien être, au lien social, à la lutte contre le gaspillage, ou encore l'accès aux services publics.

Impact, un projet commun qui pose le cadre général

Le projet Impact pose la volonté politique du syndicat à 2030 et son cap d'action : réduire massivement les déchets sur le territoire. La stratégie définie repose sur une nouvelle méthode, qui ne vise plus seulement la sensibilisation des individus mais engage de nouveaux leviers du changement. Les sciences sociales et cognitives sont alors omniprésentes pour comprendre les comportements individuels et collectifs et définir des actions efficaces, efficientes et pertinentes. Cette stratégie de mobilisation du territoire s'appuie largement sur l'implication des acteurs : les élus locaux, les habitants, les associations, les entreprises etc.

RAPPEL

a) Une déclinaison opérationnelle et la création d'un nouveau service public dit « NéoSmicval »

Le Smicval est entré donc dans une nouvelle étape de son évolution. La stratégie IMPACT 2020-2030 a posé le cap de la réduction de la quantité de déchets, comme ambition prioritaire pour le SMICVAL. Au travers de cette démarche Zero Waste (zéro déchet - zéro gaspillage), c'est tout un futur souhaitable pour le territoire qui se dessine.

Les déchets touchent en effet tous les pans de la vie quotidienne et une politique "déchets" forte permet de renforcer la qualité de vie des habitants, en favorisant, entre autres, le pouvoir d'achat, les liens sociaux, l'économie locale, les échanges, le pouvoir de vivre, la protection des écosystèmes, ...

Depuis le vote de la stratégie IMPACT en avril 2019 et sa réaffirmation en juillet 2020, les élus et agents du Smicval ont travaillé, durant plus de deux ans, à sa déclinaison opérationnelle. Cette concrétisation opérationnelle s'appuie, notamment, sur les quatre réformes structurelles du Smicval, à savoir :

- Refondre la collecte en porte-à-porte
- Réduire massivement la quantité de déchets
- Gagner en autonomie sur les filières de traitement des déchets
- Mettre en place l'incitativité

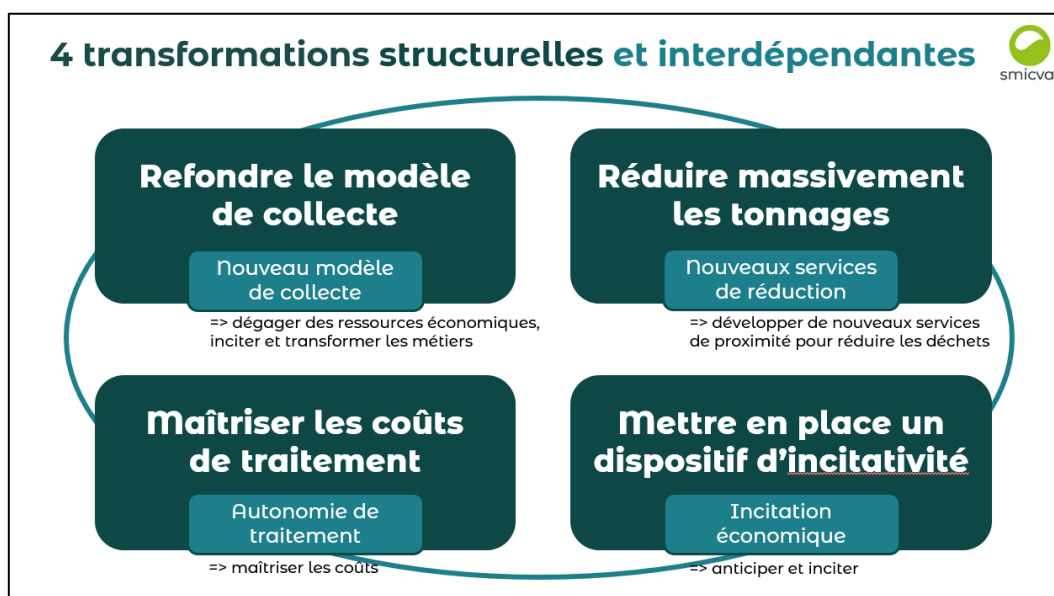
Ainsi, au travers de ces quatre réformes structurelles, des projets et chantiers en découlant, et afin de répondre aux enjeux locaux et nationaux, une nouvelle offre de service public « NéoSmicval » a été adoptée par le Smicval le 6 septembre 2022.

Depuis cette date, le Smicval est entré en période de transition afin de concrétiser la nouvelle offre de service sur le territoire, période transition prévue pour les 3-4 années à venir. Les années 2023 à 2025 ont permis la mise en œuvre concrète d'une partie des éléments de la nouvelle offre de service NéoSmicval.

b) Les quatre réformes structurelles, fondement de NéoSmicval, en cours de déploiement

Validées en septembre 2022 les 4 réformes structurelles sont maintenant toutes en cours de déploiement.

Schéma des 4 réformes structurelles



**RAPPEL**

Réforme n°1 – Refondre le modèle de collecte

La refonte complète de la collecte des déchets a pour objectif de baisser les coûts de collecte et permettre ainsi le financement des projets et chantiers Zero Waste et de maîtriser la fiscalité, d'inciter à la prise de conscience de la nécessaire réduction et du tri (y compris des restes alimentaires) et de transformer les métiers les plus accidentogènes (ripeurs).

La transformation du modèle de collecte en porte à porte vers un modèle de collecte en point d'apport collectif constitue le premier jalon incitatif et technique pour amorcer la réduction des déchets collectés et traités.

Les flux ordures ménagères résiduelles, les emballages et les restes alimentaires (biodéchets) couvriront la totalité du territoire en apport collectif. Le verre, déjà en apport collectif sur le territoire, pourra être rapproché des îlots en fonction du contexte local. Pour plus de proximité, une densification plus importante est proposée pour le flux "Restes Alimentaires" (biodéchets). Et enfin, l'implantation de bornes à carton est prévue sur des zones éloignées des pôles recyclage.

En complément, la modélisation et le début de la mise en œuvre en 2023 prend en compte, en moyenne les densités suivantes, qui sont adaptées aux contextes locaux :

- Flux ordures ménagères résiduelles et Emballages : 1 borne pour 150 habitants soit environ 1400 points d'apports collectifs sur l'ensemble du territoire.
- Flux restes alimentaires : 1 borne pour 80 habitants afin d'en améliorer la proximité et inciter à l'usage.
- Flux carton : 1 borne pour 5 000 habitants.

En outre, chaque commune de moins de 150 habitants sera équipée d'au moins 1 îlot de points d'apport collectif.

En 2023, le déploiement de ce nouveau modèle de collecte a démarré avec les 7 communes de la phase 1 : Bourg-sur-Gironde, Cubzac-les-Ponts, Prignac-et-Marcamps, St André de Cubzac, St Gervais, St Laurent d'Arce et Tauriac, avec une mise en service effective à partir d'octobre 2023.

Un travail de fond et collaboratif a été réalisé entre le Smicval et ces communes, pour déterminer un schéma d'implantation optimisé des îlots, de manière adaptée aux usages des habitants et aux spécificités de la commune, afin de garantir un service de qualité.

Des permanences ont été réalisées, quelques semaines avant la mise en service, sur chaque commune afin de rencontrer individuellement chaque foyer, de leur fournir leurs équipements (carte d'accès, bio-seau et sacs biosourcés pour les restes alimentaires) et répondre à leurs questions sur le fonctionnement de la nouvelle collecte et sur le projet dans sa globalité.

Les points d'apport collectif sont accessibles 24h/24 pour les usagers, sous contrôle d'accès (chaque usager a un moyen individualisé pour pouvoir déposer ses déchets dans les bornes), mais sans limitation d'ouverture et ce jusqu'à la mise de la tarification incitative sur la collecte (après 2026).

Conformément à l'assemblée générale du 08/02/22 sur les limites du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), le Smicval conventionne, en parallèle de la mise en place de la nouvelle collecte, avec les communes pour prendre en charge le nettoyage des pieds de bornes et l'enlèvement des dépôts qui pourraient s'y trouver (à l'exception des résidences privées restant à leur charge).

Les communes, quant à elles, s'engagent à appliquer les sanctions administratives en cas d'actes identifiés de délinquance environnementale.

Le service aux Personnes à Mobilité Réduite a été étudié et une solution adaptée a été proposée. Selon des critères définis et partagés, les personnes avec une mobilité réduite et des critères d'isolement peuvent bénéficier d'une collecte adaptée en porte-à-porte. Ce service récent peut encore évoluer dans le dialogue et le partage avec le territoire.

A noter : ce service n'est pas spécifiquement payant pour les bénéficiaires ; il est financé par le système de mutualisation et de solidarité par tous.

Le Smicval a prévu un investissement d'environ 34 millions d'euros pour cette réforme répartis comme suit : 20 millions pour l'acquisition des bornes et 14 millions pour celle des véhicules. Une autorisation de programme a été votée le 6 septembre 2022 pour échelonner ses achats pendant toute la période de transition.

Une baisse de 30% des coûts de fonctionnement par rapport aux coûts de fonctionnement de la collecte actuelle est attendue à terme, grâce au modèle proposé.

L'objectif étant de pouvoir financer les actions qui composent l'offre de service de proximité.

**RAPPEL**

Réforme n°2 – Réduire massivement les tonnages

La réduction massive des déchets collectés s'inscrit au travers de 4 chantiers Zero Waste sur les 4 flux de déchets prioritaires : Matière Organique, Plastiques, Tout-venant et Textiles sanitaires (touchant également l'ensemble des déchets ultimes) et s'inscrit également autour de la mobilisation des acteurs du territoire.

La réduction de la quantité des déchets produits par les habitants doit être accompagnée de façon massive pour permettre l'atteinte des objectifs ambitieux permettant notamment une maîtrise de la fiscalité et le maintien du pouvoir de vivre et d'achat des habitants.

Pour cela l'incitativité économique sera activée (réforme n°4). Elle est essentielle mais pour aller au-delà en termes de réduction ainsi que pour accompagner les habitants, le SMICVAL ambitionne de déployer une soixantaine de nouveaux services publics de proximité afin d'apporter à chaque habitant du territoire une solution pour réduire sa production de déchets. Ces services adaptés et sur mesure sont en partie produits et conçus après des études comportementales et la consultation des usagers. Quatre flux prioritaires sont visés : matière organique, plastiques à usage unique, tout venant et textiles sanitaires.

Depuis 2022, plusieurs actions sont déployées :

- SmicvalMarket de Vayres et de Terres d'Estuaire (ouvert en septembre 2025) et mini-SMK sur 7 Pôles Recyclage,
- Expérimentation « Oui Pub »,
- Non-acceptation des tontes et feuilles en Pôles Recyclage et avec proposition d'alternatives,
- Aides financières (subventions) sur kit-mulching,
- Offre de formations,
- Programme « Ma commune Zero Waste » avec accompagnement, distribution de kits zéro déchet pour les habitants et d'une subvention pour la commune,
- Compte personnel sur internet.

En 2023, se sont ajoutés :

- Aides financières (subventions pour les habitants) multiples : broyeur de végétaux, poules, poulailler, couches lavables, protections menstruelles lavables, plantation de haies vives, ...
- Offre de formations diversifiée et aires de démonstration : compostage, éco-jardinage, gaspillage alimentaire ...,



RAPPEL

- Renforcement du don de composteurs,
- Développement de plateforme de proximité de broyage de végétaux “ à la ferme”,
- Extension des consignes de tri,
- Manifeste contre les plastiques à usage unique et les suremballages,
- Nouveaux services en expérimentation : réparation de petits électroménagers, collecte et lavage de couches lavables pour bébés, consignes sur des emballages réemployables, et d'autres à venir ...,
- Événements et accompagnement autour du Zero Waste (zéro déchet, zéro gaspillage) : fêtes du troc et du don, programme « Mon école Zero Waste » ...,
- Accès à des guides et outils spécifiques (webinaires, tutoriels, blog) sur la réduction de déchets : au bureau, à l'école, à la maison, lors d'un événement, chez un commerçant...,
- Ainsi que des outils numériques adaptés : espace personnel avec retour sur l'utilisation des services et demande en ligne, application mobile...,

D'autres actions sont également à venir autour de :

- trois nouveaux SmicvalMarket en projet : de l'Estuaire (ouvert en septembre 2025), du Libournais et du Blayais,
- la réduction du plastique et des emballages,
- la consigne du verre sur le territoire,
- le réemploi et la réparation,
- les alternatives aux lingettes, couches bébé jetables, protections menstruelles jetables,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire,
- la poursuite du développement de plateformes de broyage et compostage au plus près des agriculteurs et maraîchers.

Concernant les stratégies des 4 chantiers Zero Waste (sur les flux de déchets prioritaires pour la réduction) :

Pour la matière organique, la vision est d'organiser le territoire pour une gestion 100% locale et autonome de la matière organique produite par les habitants en basculant d'un service de gestion industrielle des déchets vers une valorisation de proximité-décentralisée (solutions pour les biodéchets et organisation territoriale). Cela renforce les capacités de production maraîchère locale et vient au soutien des Plans Alimentaires Territoriaux (PAT).

Pour le plastique à usage unique, véritable enjeu environnemental et symbole fort de la lutte contre le jetable, il s'agit de déployer un plan d'actions multicibles afin de participer à la limitation prévue dans la loi AGEC puis l'interdiction d'ici 2040. Les axes proposés intègrent du lobbying au niveau national, le développement d'alternatives aux plastiques jetables (vrac, consigne, eau, ...) et leur facilité d'accès pour les habitants, un travail de sensibilisation aux conséquences du plastique et la valorisation des acteurs qui proposent des alternatives.

Pour le tout-venant (déchets provenant des Pôles Recyclage et partant à l'enfouissement), flux très hétérogène et évolutif, l'enjeu est de proposer une offre permettant la réduction, le réemploi et le meilleur tri. Pour cela, il est nécessaire d'influencer les pratiques et les usages vers plus de sobriété, favoriser l'accès à la réparation sur le territoire, prioriser le réemploi et accompagner les usagers vers un meilleur tri.

Pour les textiles sanitaires (couches, protections menstruelles, lingettes, mouchoirs, essuie-tout, ...), sujet qui touche à l'intime, avec une forte influence culturelle et sociale, et en lien avec des perceptions de propreté et d'hygiène, l'objectif est d'agir sur les représentations et de rendre accessible des solutions alternatives durables sur le territoire, le tout en agissant de concert avec les acteurs pertinents sur le sujet.

RAPPEL

Réforme n°3 – Maîtriser les coûts de traitement

La maîtrise des coûts de traitement des déchets éliminés ou recyclés est visée grâce à la voie d'une autonomie regagnée.

Les filières de traitement (valorisation et élimination), constituent un enjeu fort du fait de leur poids financier dans le budget de la collectivité et du degré de risque sur la pérennité et la maîtrise par la collectivité de ces filières. Sur le plan financier, la seule élimination des déchets résiduels sur le site de Veolia à Lapouyade pèse près de 8,20 Millions d'euros en 2024 représentant 20% du budget réel de fonctionnement du SMICVAL. Cette trajectoire à la hausse sera continue dans les années à venir, c'est pourquoi cela impacte directement les équilibres budgétaires et donc la fiscalité.

L'enjeu principal est donc la maîtrise du risque de dépendance dans des proportions acceptables pour la collectivité. De plus, le site d'enfouissement de Lapouyade a une autorisation d'exploitation jusqu'en 2035.

En ce qui concerne le traitement des déchets résiduels le SMICVAL a validé son engagement vers une autonomie renforcée avec deux projets interconnectés :

- une dynamique de coopération à l'échelle départementale pour disposer à terme d'une organisation collective et publique pouvant livrer une prestation de traitement des déchets ultimes sur le long terme à un prix unique .
- un rapprochement avec 2 collectivités voisines (CALITOM et CDC Haute-Saintonge) pour la participation à la conception – construction - exploitation d'un équipement de traitement interrégional.

Ces deux projets interdépendants ont poursuivi leur phase d'étude en 2024. Les échéances de mise en service effective dépassent 2027, mais au regard du temps de mise en œuvre, l'autonomie de demain se pose dès aujourd'hui.

RAPPEL

Réforme n°4 – Mettre en place un dispositif d'incitativité :

La réforme de la fiscalité a pour enjeu d'optimiser les ressources, d'inciter aux pratiques vertueuses et de rendre juste socialement les efforts de chacun.

La quatrième réforme structurelle du projet IMPACT, consiste à la mise en place de la Tarification Incitative. Cette démarche est un facteur essentiel du changement de comportement : en permettant une prise de conscience pour l'utilisateur de sa production de déchets et en enclenchant un « signal-prix ».

Elle a pour but de contribuer à replacer chaque usager en responsabilité face à ses pratiques et surtout à lui redonner le pouvoir d'agir en associant des leviers d'actions lui permettant de nouvelles pratiques.

De plus, les retours d'expérience montrent que la combinaison d'une nouvelle organisation de collecte et d'une tarification incitative contribue très fortement à la réduction des tonnages et ainsi participe à l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030 (objectif : < 100 kg /an /hab. d'Ordures Ménagères Résiduelles).

Les caractéristiques de la redevance incitative prévue au SMICVAL :

1. Le vecteur de financement s'est orienté vers la REOM car elle contribue à une meilleure efficacité dans la réduction des déchets et est plus compréhensible que la TEOM.
2. La facturation sera proposée en fonction du service rendu avec un critère incitatif.
3. L'échelle de calcul se positionne de façon individuelle c'est à dire à l'échelle du foyer.

RAPPEL

4. Les flux mesurés seront ceux ciblés dans la stratégie IMPACT sont proposés de façon presque exhaustive, à savoir : les Ordures Ménagères Résiduelles, les Emballages, les Restes Alimentaires (biodéchets) et les Pôles Recyclages, soit l'ensemble des flux hors don et reprise. Cette décision forte a pour objectif de limiter, dès le départ, les effets de fuite d'un flux vers un autre. Pour cet aspect, le Smicval a bénéficié de l'expérience vécue par toutes les collectivités ayant mis en place la Redevance Incitative uniquement basée sur les Ordures Ménagères Résiduelles qui ont pu constater des reports de tonnages.
5. L'unité de mesure choisie en corrélation avec le modèle de collecte proposé qui de fait exclu la facturation au poids et favorise une facturation à l'usage (nombre d'ouverture des bornes d'apport collectif/ type de flux par exemple).
6. Le mode d'application au travers de la formule de calcul sera défini en tenant compte des principes présentés ci-après.

Les principes de l'incitativité globale sont les suivants :

Cette mise en œuvre sera progressive et revêt plusieurs formes d'incitativité :

- Une incitativité technique avec notamment la mise en place d'une collecte en apport collectif (à partir de 2023) et le développement du programme SmicvalMarket, ...
- Une incitativité comportementale par le biais de partages avec chaque usager d'informations personnalisées en fonction des usages individuels et collectifs (flux, type de service...), grâce au compte personnel par foyer sur extranet.
- Enfin, une incitativité financière qui sera implémentée à la fin du déploiement complet de la nouvelle collecte sur le territoire du SMICVAL après une expérimentation à blanc à plusieurs échelles.

RAPPEL

c) La stratégie économique engagée

Considérant que le secteur des déchets était à bout de souffle, les élus du SMICVAL ont, en 2019, validé la transformation progressive du modèle économique de l'établissement public.

Pour maîtriser les deux postes de dépenses majeurs du Smicval : la collecte et le traitement, il a été décidé d'engager de vraies réformes structurelles à la hauteur de enjeux économiques à venir.

Elles sont les suivantes :

- modifier la nature même de la collecte des déchets en investissant dans un nouveau modèle pour permettre une réduction d'environ 30% des coûts de fonctionnement ;
- développer d'autres solutions de tri à la source des biodéchets des ménages pour 100% des usagers afin de limiter les déchets résiduels (nécessite des coûts d'investissement et de fonctionnement supplémentaires) ;
- transformer le mode de financement et le rendre incitatif pour participer à la baisse des tonnages (jusqu'à < 100 kg/an/hab. en OMR). Cette transformation nécessite un investissement important mais également des coûts de fonctionnement supplémentaires mais moins importants que les bénéfices économiques attendus* ;
- développer de multiples solutions individuelles et collectives pour accompagner les habitants et notamment sur les 4 flux prioritaires (matière organique, plastique à usage unique, tout venant en déchèterie et les textiles sanitaires). Elles sont nécessaires pour faciliter la transition et accompagnent également la réduction des tonnages produits. Elles seront financées par les économies générées par la réforme de la collecte ;

- et enfin assurer notre autonomie dans le traitement de nos déchets en favorisant la création d'unité sous maîtrise d'ouvrage publique. Déjà réalisé au début des années 2000 avec le centre de tri et la plate-forme de compostage de Saint Denis de Pile, il s'agit demain d'y parvenir pour le traitement des déchets résiduels (OMR et tout venant en pôle recyclage).

Ces réformes structurelles sont indispensables pour limiter la hausse inéluctable du coût de la gestion des déchets et par conséquent la fiscalité rattachée. Elles sont d'ailleurs interdépendantes et ne peuvent que difficilement être découplées. Plus la stratégie économique sera respectée plus elle sera efficace, plus des « adaptations » ou services complémentaires seront ajoutés moins les économies de gestion seront visibles.

RAPPEL

2. Un projet de territoire qui entraîne trois grandes transformations

a. Une transformation de politiques publiques

L'ambition portée par le projet Impact entraîne une transformation profonde de son action. En effet, la démarche Zéro Waste étant globale, il ne s'agit plus de centrer l'action du syndicat sur la conséquence, et donc le déchet. Il s'agit de positionner l'action du SMICVAL, sa force de frappe (humaine, financière) en amont du déchet pour en diminuer la quantité sur le territoire.

C'est une véritable transformation de la politique publique des déchets en ce sens qu'elle ne se concentre plus sur la proposition de solutions techniques, mais bien d'agir sur des comportements individuels et collectifs pour créer de nouveaux usages, habitudes (intégration des sciences sociales et comportementales).

Par ailleurs, le SMICVAL ne sera pas en mesure de porter une telle transformation à lui tout seul sur le territoire. Il y a un enjeu à infuser le Zero Waste auprès des intercommunalités, communes et tous les acteurs du territoire. Si cet objectif n'est pas partagé par l'ensemble des acteurs et intégré en fil rouge de l'action de chaque collectivité, cette démarche perdra du sens et de sa cohérence. C'est pourquoi, dans cette perspective, c'est aussi une autre position du SMICVAL qui se dessine comme acteur du territoire : parfois dans le faire, dans le faire avec, dans le faire faire ou dans le laisser faire.

Ce nouveau positionnement de la collectivité dans son champ d'action et ses partenariats sur le territoire impacte de fait son organisation.

b. Une transformation démocratique

La transformation démocratique est une ambition politique du SMICVAL. Portée par les délégués, elle doit permettre de participer à l'amélioration de la confiance entre les habitants et les institutions, soit lentement mais sûrement et à long terme à « refaire société ». Comprendre les comportements individuels et collectifs actuels pour les changer implique un nouveau rôle du citoyen au sein du syndicat. Aujourd'hui, les décisions descendantes et fermes portées par les collectivités ne peuvent produire l'adhésion et les effets recherchés dans le long terme. De nouveaux modes de partage, d'information, de co-construction sont à impulser.

Le projet commun ambitionné, qui touche au quotidien, voire à l'intimité des habitants, nécessite une implication plus forte du citoyen et des acteurs du territoire.

La stratégie d'innovation démocratique vise à associer plus fortement les citoyens aux réflexions du syndicat dans une période de modélisation des services pour les dix

prochaines années. De nouveaux outils de participation citoyenne ont été créés comme la Commission Zero Waste, un panel citoyen ou encore une plateforme numérique afin de veiller au mieux à la représentativité du territoire (urbain/rural, femmes/hommes, jeunes/parents/personnes âgées, revenus etc.).

c. Une transformation managériale

Ce projet politique, qui vient repositionner le modèle d'action publique du syndicat, entraîne des conséquences sur son organisation. Un autre type d'ingénierie est alors nécessaire à la structure pour agir sur les causes et non plus sur les conséquences.

Cette transformation managériale appelée « Smile » est en mouvement depuis quelques années au SMICVAL : nouveaux modes de travail (Nwow), définition d'une raison d'être, réaffirmation d'un contrat social, mise en place de « Vis ma vie », ou encore de « Ça se discute », ... Ces actions visent à renforcer le lien entre les agents de l'organisation, donner du sens au projet que nous menons et à la place de chacun dans celui-ci. Ainsi, de nouveaux modes managements sont déployés pour favoriser l'autonomie (pouvoir d'agir, le bon sens) et la responsabilité des agents pour une plus grande agilité et efficacité de l'organisation au service du projet commun, Impact.

RAPPEL

3. Des forces issues de l'histoire : gage de maturité de l'organisation pour mener ces transformations

Le SMICVAL s'appuie sur une organisation et un projet politique qui a souvent été précurseur en matière de gestion des déchets. Cette vision politique anticipatrice a permis de créer une identité propre à l'organisation, qui lui donne une véritable force pour engager et piloter les transformations. L'ADN du syndicat et la déclinaison de la stratégie IMPACT s'articule autour de sept points clefs mis en avant dans sa feuille de route :

1. S'appuyer sur les forces et l'histoire du Smicval

L'évolution du Smicval prend appui sur les six forces issues de son histoire et des choix du passé :

- Engagement qualité,
- Service solidaire et mutualisé,
- Acteur du développement territorial,
- Gestion saine et maîtrise de la fiscalité,
- Responsabilité environnementale,
- Employeur engagé.

2. S'attaquer prioritairement aux causes : agir directement et prioritairement sur les causes de la surproduction de déchets, et non les conséquences (respect de la pyramide des 5 R en s'attaquant à la base = la réduction) afin de porter un modèle environnemental, social et économique plus durable et plus soutenable pour le territoire.

3. Agir sur le changement de comportement : méthode intégrant l'ensemble des leviers de changement de comportement (y compris la partie immergée de l'iceberg : créer des imaginaires, faire rêver, utiliser les ressorts du marketing, ... et en jouant sur les stratégies d'influence entre « communautés » et groupes de pairs).

4. Inclure toutes les parties prenantes : principe d'action inclusif permettant d'impliquer toutes les parties prenantes : élus, agents, citoyens, acteurs économiques, associations, ...

5. Adapter la stratégie économique : nouvelle stratégie économique, suivant les 4 réformes structurelles et permettant de financer durablement la période de transition puis le nouveau modèle.
6. Avancer en mode agile : système global avec un cap connu, des grands projets définis, mais un chemin à adapter au fil de l'eau.
7. Créer un effet boule de neige sur le territoire : volonté de faire avec le territoire, notamment aux échelles communales et intercommunales et de permettre des effets démultiplicateurs, en insufflant du Zero Waste dans les projets du territoire.

Cette histoire est un socle pour conduire les transformations et la mise en œuvre du nouveau projet politique, qui marque un nouveau cycle dans la gestion des déchets : la réduction des déchets à la source.

4. Des objectifs de réduction à atteindre à 2030

Des objectifs techniques ont été définis pour réduire la quantité de déchets. Cinq flux prioritaires ont été choisis par la Commission Zero Waste, posant des objectifs ambitieux, mais réalistes :

RAPPEL

- OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) : atteindre moins de 100 kg / an / habitants (contre 221 kg /an / hab. en 2019)
- Végétaux : 0 kg de tonte et feuilles collectées en pôles recyclage et à terme 0 kg de végétaux (mise en place de sites de proximité)
- Biodéchets (dont gaspillage alimentaire) : 0 kg dans les OMR
- Plastiques : 0 plastique à usage unique
- Tout-venant (provenant des pôles recyclage) : réduction de 90% (par rapport à 2019)
- Textiles sanitaires (dans les OMR) : réduction de 50%

A ce titre, de nombreuses collectivités françaises ont déjà mené cette transition et sont à des résultats en dessous de 100kg d'OMR/an/habitant. Ces territoires portent un même modèle : une collecte des déchets ajustée, le détournement de la matière organique à la source, une tarification incitative.

Concernant le tonnage total des déchets collectés par le Smicval, l'objectif est de réduire pratiquement de moitié en passant de 630 kg /an / hab. en 2019 à moins de 380 kg /an / hab. en 2030.

5. Le programme d'actions 2025

Afin de poursuivre la transition du modèle globale, 12 priorités avaient été fixées pour l'année 2025 :

- 1) **La suite du déploiement du nouveau modèle de collecte**, y compris le développement de la collecte des restes alimentaires sur les phases 3 et 4
- 2) **La poursuite des améliorations et la stabilisation de la collecte en PAC** – Points d'Apport Collectif sur les communes déjà déployées
- 3) **Le programme SmicvalMarket** : avec l'ouverture du SmicvalMarket Terres d'Estuaires, et la poursuite des étapes de construction et d'étude pour le SmicvalMarket du Libournais et le SmicvalMarket du Blayais
- 4) La poursuite du **chantier Matière Organique**, avec notamment la suite du développement de plateformes de gestion locale, le travail sur la qualité du tri des restes alimentaires et sur le gaspillage alimentaire
- 5) La poursuite du **chantier Tout-Venant** en lien avec l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) sur les enjeux du réemploi et de la réparation : développement des Comptoirs Répar et programme autour de la réparation, projet de bibliothèque d'objets au profit des habitants, travail sur la qualité du tri dans la benne tout-venant, ...
- 6) Les **chantiers Plastiques et Textiles Sanitaires** : suite des expérimentations et du développement des services avec la modélisation et choix du service de collecte et lavage de couches bébé, la suite du programme « Mon commerçant Zero waste », la suite des actions autour du Manifeste contre les suremballages,
- 7) **Le développement territorial** : suite de l'expérimentation du projet K sur la 1ère commune (St Ciers / Gironde), suite du travail sur le retour de la consigne de verre, ...
- 8) La poursuite des deux projets complémentaires sur **l'autonomie de traitement des déchets résiduels**
- 9) **Suivi de l'incitativité en Pôles Recyclage – juste contribution des usagers**
- 10) **L'évaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont le baromètre de satisfaction usagers et le suivi des résultats par zone)
- 11) **La poursuite de l'accompagnement des habitants** dans la compréhension de la nouvelle offre de service public et de ses résultats
- 12) La suite de la **démarche de transformation managériale Smile** et accompagnement aux **changements de métier en interne**

6. Avancement des projets et priorités 2025

L'année 2025 représente la troisième année de transition vers le nouveau service public Zero Waste = zéro déchet, zéro gaspillage.

Cette année 2025 a été **marquée par de belles réalisations** :

- ✓ L'ouverture du **nouveau SmicvalMarket Terres d'Estuaire** en septembre 2025, en collaboration avec la Communauté de Communes de l'Estuaire portant le Village du Réemploi.
Ce service nouvelle génération permet aux habitants d'accéder à des objets et matériaux gratuitement dans un environnement agréable et adapté et dans un esprit de réemploi, d'économie circulaire et de lien social.
Il propose également l'ensemble des services d'un Pôle Recyclage (remplacement du Pôle de Recyclage de St Aubin de Blaye) avec fluidité et accessibilité renforcées.
- ✓ Pour le **futur SmicvalMarket du Libournais**, les travaux ont démarré courant 2025 ; et l'accompagnement d'un futur collectif pour gérer les activités connexes autour de la réduction des déchets, du réemploi et de l'économie circulaire s'est renforcé.
Pour le **futur SmicvalMarket du Blayais**, le choix de l'architecte et des plans a eu lieu mi-2025.
- ✓ Pour le **chantier Matière Organique – Sol Vivant**, sont à noter le développement des aires de démonstration sur l'éco-jardinage dans chaque Pôle de Recyclage, les actions de formation renforcées notamment lors des événements "Tous au compost" et "Sol vivant" (près de 500 habitants ayant bénéficié d'une formation), le travail sur la qualité du tri des restes alimentaires (passage en sacs kraft, avec quelques mésaventures au début, qui ont pu être améliorés ensuite) ou encore les partenariats avec les agriculteurs du territoire pour favoriser l'amendement de qualité de leurs sols grâce au "compostage à la ferme" (4 nouvelles conventions en 2025, soit 15 exploitations agricoles en partenariat, pour plus de 1 600 tonnes de végétaux valorisées directement "à la ferme").
- ✓ Concernant le **chantier Tout-venant – réemploi et réparation**, l'année 2025 a permis de vivre une année pleine sur le premier service public de réparation (petites électroménagers) : le Comptoir Repar. Ce service est une belle réussite avec plus de 400 usagers utilisateurs en 2025, 72% d'objets réparés ce qui représentent environ 1 500 kg de déchets évités. Ce service est aussi l'exemple même des enjeux de transformation des métiers : d'un poste de ripeur-chauffeur au poste de réparateur (avec bien entendu formation et accompagnement adaptés).
En avril 2025, le Smicval a organisé un colloque à destination du territoire (élus, associations, habitants) sur l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération ("EFC" pour les initiés). Objectif : prendre de la hauteur et s'inspirer sur des questionnements tels que "Comment passer de la possession à l'usage ?", "Comment favoriser les biens communs ?" "Comment développer les ressources immatérielles que sont l'engagement, la confiance, la coopération, la santé,..." ?
- ✓ Sur le **chantier Plastiques**, le développement du travail collaboratif avec les commerçants a été probant, au travers du programme "Mon commerçant s'engage" ou encore d'événements "Mon marché gourmand zéro déchet".
De plus, le Smicval a développé ses actions de coopération avec des supermarchés du territoire afin de mettre en avant les alternatives lavables (textiles sanitaires) et aux emballages (rayons à la coupe et vrac) et d'informer les habitants sur la possibilité d'aides financières.
Le Manifeste contre les emballages plastiques et suremballages porté par le Smicval attendait toujours une stabilisation gouvernementale, afin d'être déposé auprès du Ministère "de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature".

- ✓ Le **Chantier Textiles sanitaires**, l'année 2025 a permis de développer les actions de sensibilisation et de test sur les textiles sanitaires lavables (couches lavable bébé, protections menstruelles lavables), au travers d'actions auprès des jeunes dans les collèges, de partenariat avec des crèches et également d'une expérimentation au long cours avec la maternité de Blaye.
A noter également : la fin de l'expérimentation et la modélisation d'un service de collecte et lavage de couches bébé. Le choix de le développer est en cours de réflexion.
- ✓ Sur le projet d'**autonomie de traitement sur les déchets résiduels**, la coopération avec les syndicats (et intercommunalités) de déchets girondins a permis la création d'une société publique locale : la SPL UNITOM33, en septembre 2025. Le travail se poursuit maintenant avec Bordeaux Métropole pour aboutir à la création d'une structure commune (type GIP ou GAC) afin de porter collectivement l'exploitation des deux UVE (Unité de Valorisation Énergétique = incinérateur avec récupération de l'énergie) de Bordeaux Métropole (UVE de Bègles et UVE de Cenon). L'objectif final est une gouvernance commune et un prix unique à la tonne, l'ensemble d'intégrant dans un engagement de réduction des tonnages.
- ✓ Dans les démarches diversifiées de **coopération territoriale**, l'année 2025 a également permis au Smicval de partager son expertise, son projet global et ses innovations auprès d'autres collectivités, de réseaux nationaux et européens, ainsi que dans des instances gouvernementales telles que la CIFREP (Commission inter-filières REP).
- ✓ Enfin, et pas des moindres, fin décembre 2025, le Smicval a obtenu le **label de l'ADEME TETE (= Territoire Engagé pour la Transition Écologique) dans la catégorie "Economie Circulaire" avec la notation maximale de 5 étoiles sur 5**.
Le Smicval est la première collectivité de France à obtenir les 5 étoiles - Économie Circulaire.
La Commission du label a mis en avant l'engagement dans la stratégie globale IMPACT vue comme "ambitieuse et visionnaire, s'inscrivant sur le temps long, coconstruite avec les acteurs et faisant la part belle à l'expérimentation"; elle relève également "l'exemplarité en matière d'innovation" et la "démarche remarquable". Enfin elle donne des axes d'amélioration, notamment : "d'intégrer l'écologie industrielle et territoriale à la stratégie IMPACT", d'investir les piliers amont de l'économie circulaire (renforcer l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, intégrer l'éco-conception), de renforcer les coopérations territoriales sur le développement de l'économie circulaire, et de poser "un programme de formation structuré notamment pour les nouveaux arrivants (élus et services), pour ne pas ralentir la dynamique engagée."



Cependant, l'année 2025 a également été **fortement mouvementée**.

En effet, le **déploiement du nouveau modèle de collecte de proximité** (en point d'apport collectif) n'a pas pu se poursuivre comme projeté.

Après une première phase de mise en œuvre du nouveau modèle de collecte déroulée sans encombre, les 8 communes restantes de la phase 2 (Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde) et devant être déployées fin 2024 ont bloqué l'installation des bornes, en refusant l'accès au foncier communal.

D'autres communes des phases 3 et 4 de déploiement (prévu en 2025) se sont joints à ce mouvement de contradiction. Face à un dialogue devenu difficile et malgré plusieurs tentatives de reprise des échanges, le Smicval s'est finalement rapproché de la préfecture, au vu du non-respect des décisions démocratiques, votées à une large majorité en 2022, et validées pour le contrôle de légalité.

La préfecture a proposé l'ouverture d'une médiation entre le Smicval et les communes opposantes.

Ainsi sont entrées en médiation 53 communes et le Smicval ; des représentants des présidents des intercommunalités concernées étaient également présents en tant que partie neutre mais garant du transfert de compétences « collecte et traitement des déchets » auprès du Smicval.

La médiation a abouti à un protocole d'accord signé par les parties en octobre 2025 et permettant, aux communes le souhaitant, un maintien à fréquence adaptée de la collecte en porte-à-porte avec paiement de la fiscalité inhérente, et possibilité d'implanter des Points d'apports collectifs en complément sur volontariat, et ce jusqu'aux élections 2026.

Ainsi, en 2025, le déploiement du nouveau modèle de collecte s'est fortement ralenti et a également minimisé l'optimisation.

14 communes (sur les Communauté de communes de Blaye et Communauté de communes de l'Estuaire), soit plus de 21 000 habitants, ont été équipées et accompagnées pour un passage en points d'apport collectif. Cependant, la durée de la médiation ayant été plus longue que projetée, la période de double collecte a été fortement allongée afin de permettre à chacune de connaître l'atterrissage de la médiation.

Le service de collecte de proximité dans ces communes est passé en 100% Points d'apports collectifs en tout début d'année 2026.

A janvier 2026, ce sont donc 48 communes représentant plus de 82 000 habitants qui bénéficient de cette collecte de proximité.

Ce nouveau modèle de collecte demande encore des adaptations, inhérentes à tout changement de cette ampleur. Ainsi des améliorations sont à l'œuvre sur les sujets les plus importants pour les habitants : propreté des sites (notamment nettoyage régulier des trappes de vidage et des bornes, ramassage des dépôts en pied de bornes et des envolées), réactivité et préventif sur l'état des bornes, adaptation des sacs kraft pour les restes alimentaires et réflexions sur un système de transport adapté.

En 2025, les démarches d'éligibilité pour les foyers à collecte adaptée (= personnes à mobilité réduite et isolées bénéficiant d'un service en porte-à-porte) ont été simplifiées et les premiers conteneurs enterrés nouvelle génération ont été installés sur les communes le souhaitant.

Par ailleurs, le service s'est étoffé avec l'installation des bornes spécifiques pour les cartons sur les communes en points d'apport collectif (50 bornes à carton déployées à fin 2025), avec une densification plus importante qu'initialement prévue afin de renforcer ce service très plébiscité.

L'année 2026 verra les améliorations se poursuivre.

Dans le cadre de cette transformation de modèle et au travers de l'engagement politique de maintien de l'emploi, les collaborateurs du Smicval ont évolué vers de nouveaux métiers. Plus de 40 agents ont investi des champs nouveaux de compétences : maintenance, brigade de nettoyage, accueil usagers, réparateurs, animateurs zéro déchet, ... développant ainsi l'employabilité pour chacun et limitant les risques d'usure professionnelle et les horaires de nuit.

En termes de résultats sur les communes déployées en PAC (points d'apport collectif), la réduction des Ordures ménagères résiduelles (OMR) et le meilleur tri (emballages, restes alimentaires) observées en 2024 se confirment en 2025 : -33% d'OMR sur la première année de mise en œuvre et -10% en 2025.

Ces résultats (réduction des tonnages et des coûts à l'enfouissement) et la réduction des coûts de fonctionnement de la collecte en PAC permettent de maîtriser les dépenses globales, dont le bénéfice, pour les zones concernées, a permis la **baisse de la fiscalité dès 2025, qui se poursuivra en 2026.**

Enfin, les permanences de proximité ont confirmé leur intérêt pour être au plus proche des habitants avec plus de 90% des foyers et ainsi accompagner les changements auprès des habitants. Des outils de communication spécifiques ont été développés en 2025.

L'offre de service NéoSmicval 2025

Changement du modèle de collecte

Passage du porte-à-porte en points d'apport collectif, intégrant les biodéchets



+ Brigade renforcée de nettoyage des PAC
+ Collecte adaptée en porte-à-porte pour les personnes en incapacité et isolées

Outils numériques et compte personnel usager



Bornes à carton sur zone en PAC



Accès à la ressource et au réemploi Programme SmicvalMarket 2 SmicvalMarket + 2 en projets + 7 mini-SMK



Accompagnement des communes et programme spécifique de réduction des déchets



Evènements sur le territoire (marché zéro déchet,...)



L'offre de service NéoSmicval 2025

1^{er} service public de réparation Comptoir Répar



Aires de démonstrations et offre de formations éco-jardinage



« Mon commerçant s'engage » et partenariat avec supermarchés



Soutiens financiers pour alternatives (9 possibilités)



Manifeste contre les emballages plastiques



Broyage « à la ferme » des végétaux et amendement des sols



Compost, composteurs et compostage



Accompagnement à l'utilisation des couches lavables bébé et protections menstruelles lavables



7. Les résultats 2025

Résultats techniques 2025

Pour la quatrième année consécutive, les tonnages 2025 sont en baisse.

Sur l'année, la production totale de déchets diminue de -3,9 % par rapport à 2024, permettant de dépasser les objectifs fixés.

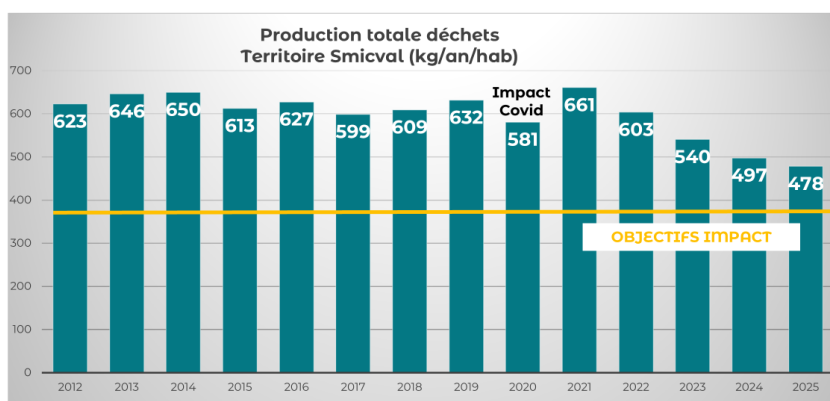
Si une baisse conjoncturelle est également observée à l'échelle nationale, en lien notamment avec le recul de la consommation (environ -2% sur le secteur alimentaire en 2023 et 2024), elle ne saurait à elle seule expliquer les résultats constatés sur le territoire, au vu de leur forte différence.

En effet, la mise en œuvre opérationnelle d'Impact démontre des effets structurels en matière de changement de comportement et de réduction des déchets.

Depuis 2019, année de référence d'Impact, les tonnages globaux ont diminué de 24 %, avec des baisses constatées tant au niveau des Pôles Recyclage que de la collecte, et de manière particulièrement marquée sur les zones en Points d'Apport Collectif.



-3,9% production de déchets (en kg /an /hab) /2024



< Prospectives
Impact en 2025

514 Kg /hab

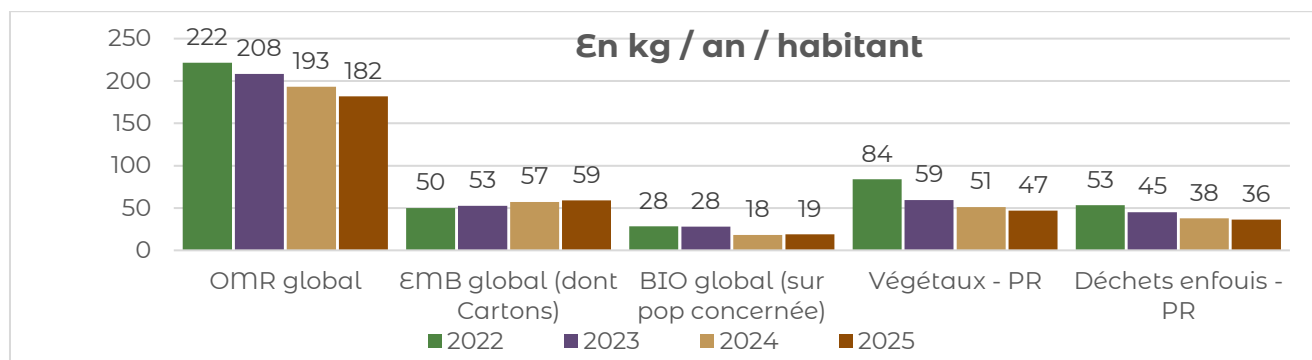
Scénario du
« laisser-faire »

632 Kg /hab

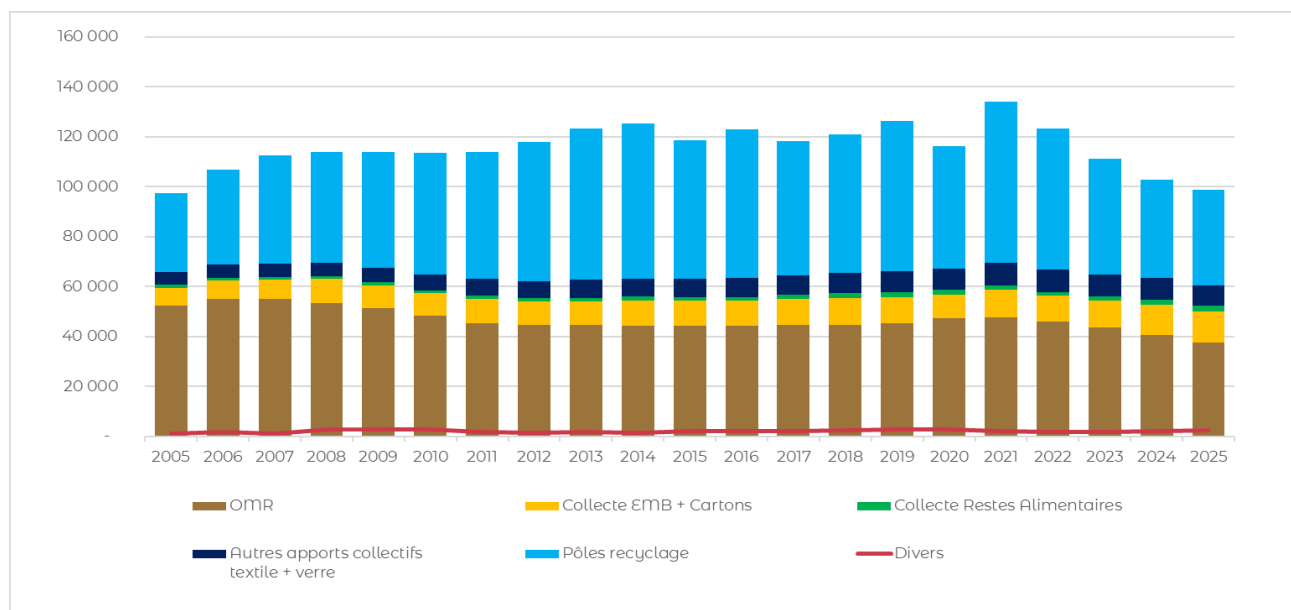
**-24,3 % en 2025 de production totale de déchets (en kg /an /hab)
par rapport à 2019 (Référence Impact)**

Ces résultats dépassent largement les objectifs réglementaires, notamment ceux de la loi TECV visant -10% de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant entre 2010 et 2025. **Pour cette même période, le Smicval atteint une baisse de -25%.**

Entre 2024 et 2025, la baisse globale représente près de -20 kg / habitant. Ce résultat notable s'analyse flux par flux et globalement :



Sur les autres flux, voici les résultats globaux 2025 :



Objectifs et résultats de réduction des déchets

Objectifs globaux

Ordures Ménagères résiduelles
OMR < 100 kg /an /hab

Déchets Ménagers et Assimilés
DMA < 380 kg /an /hab

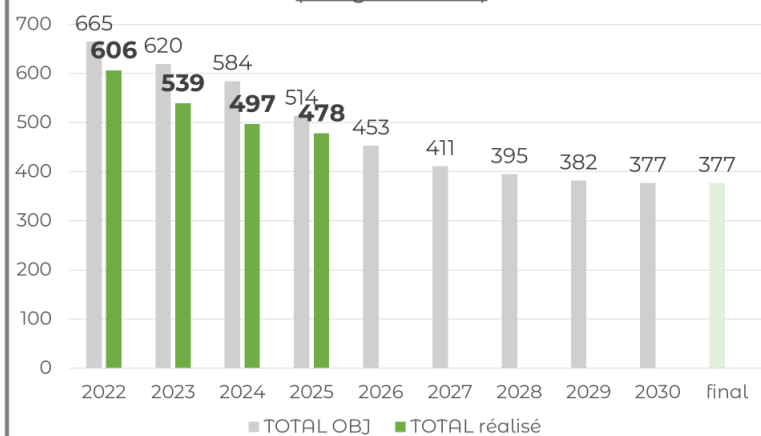
Résultats

Baisse de 125 kg / habitant en 3 ans

Réduction des tonnages en Pôles Recyclage (végétaux, tout-venant, gravats,...)

Et réduction des ordures ménagères résiduelles sur la collecte en points d'apport collectif (meilleur tri et baisse)

Prospectives évolution déchets / hab. (en kg /an / hab.)



L'année 2025 s'est distinguée par plusieurs modalités de collecte sur le territoire : Point d'apport collectif (PAC), Porte à Porte (PAP), ou double collecte : installation de PAC avec maintien de la collecte en porte-à-porte sur une période plus longue qu'initialement envisagée, due à la médiation en cours en 2025.

A janvier 2026, 3 modalités de collecte co-existent : 100% PAC, PAP et PAP avec fréquence adaptée.

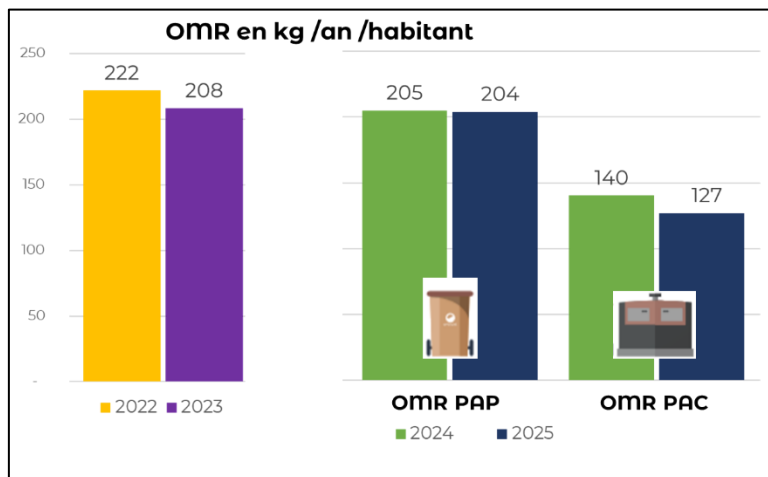
Ordures Ménagères Résiduelles - OMR

En moyenne sur le territoire, les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) poursuivent leur baisse avec un résultat global de :

-5,9 % en 2025, passant de 193 kg /an /hab. en 2024 à 182 kg /an /hab. en 2025, avec de fortes disparités entre zone PAP (porte-à-porte) et zone PAC (points d'apport collectif).

En effet, **les communes déployées en 100% Points d'Apport Collectif (PAC)** ont continué à baisser la production d'Ordures Ménagères Résiduelles pour atteindre **127 kg /an /hab.** en 2025, contre 140 kg en 2024, soit **une baisse de -10%**.

Les **zones en porte-à-porte** n'ont connu qu'une très légère baisse liée à l'inflation, avec **204 kg /an / hab. en 2025**, contre 205 kg /an /hab. en 2024, soit **une baisse de -0,5%**.



NB : ces données prennent en compte le nettoyage des pieds de bornes en zone PAC.

La différence entre les communes déployées en Points d'Apport Collectif et celles restées en Porte-à-porte est toujours très marquée : plus de 70 kg /hab. de moins en zone PAC.

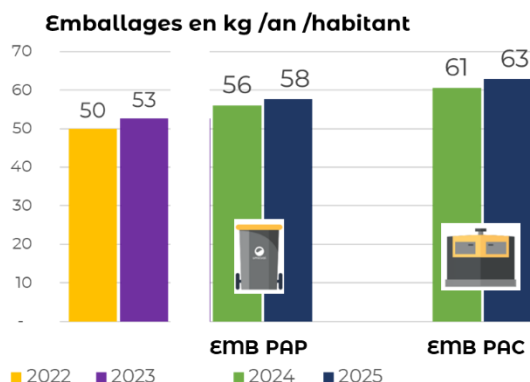
Cet écart s'explique en partie par un transfert des déchets vers un meilleur tri : emballages, cartons, restes alimentaires (bornes ou compostage), déchets de pôle recyclage (ne rentrant pas dans les bornes mais auparavant mis dans les bacs), ... ; et en partie par une réduction effective des déchets, grâce à des changements d'habitudes d'achat et/ou de consommation. Une légère baisse des déchets de professionnels est également notée.

Emballages

Les emballages (dont le papier et le carton) connaissent à nouveau une hausse en 2025 : +3,6%. **En moyenne globale, ce sont 59 kg /hab. qui sont collectés, soit + 2kg /habitant.**

Sur la zone en Point d'apport collectif, le résultat est de 63 kg /hab.

Et sur la zone en porte-à-porte, il est de 58 kg /hab.



Restes alimentaires (biodéchets)

La collecte des restes alimentaires progresse en zone Point d'apport collectif, passant à 13 kg /hab. en 2025 (contre 8 kg /hab. en 2024).

La collecte historique des restes alimentaires en porte-à-porte passe quant à elle à 24 kg /hab. en 2025 (contre 29 kg /hab. en 2024).

A janvier 2026, 138 000 habitants sont couverts par une collecte des restes alimentaires, soit 65% du territoire.

En parallèle, 24% de foyers ont été équipés en composteurs par le Smicval depuis plusieurs années. Les demandes d'aides financières, notamment pour les poules et poulaillers, progressent également, et font partie du panel de solutions pour permettre le tri à la source des biodéchets.

Pôles recyclages (déchèteries)

Les tonnages provenant des Pôles Recyclage enregistrent une baisse de -2,3% /hab.

Les végétaux et les tout-venant (déchets enfouis) poursuivent leurs baisses, tandis que les REP récentes permettent de développer un meilleur tri.

Dans sa globalité, le système des Pôles Recyclage est entré dans une phase de maturité et les effets de la tarification incitative sont désormais structurels, aussi bien en fréquentation qu'en usage et fluidité.

Les végétaux

Les végétaux poursuivent leur baisse de -8 % par rapport à l'année 2024 et passent sous la barre des 10 00T (9 915T).

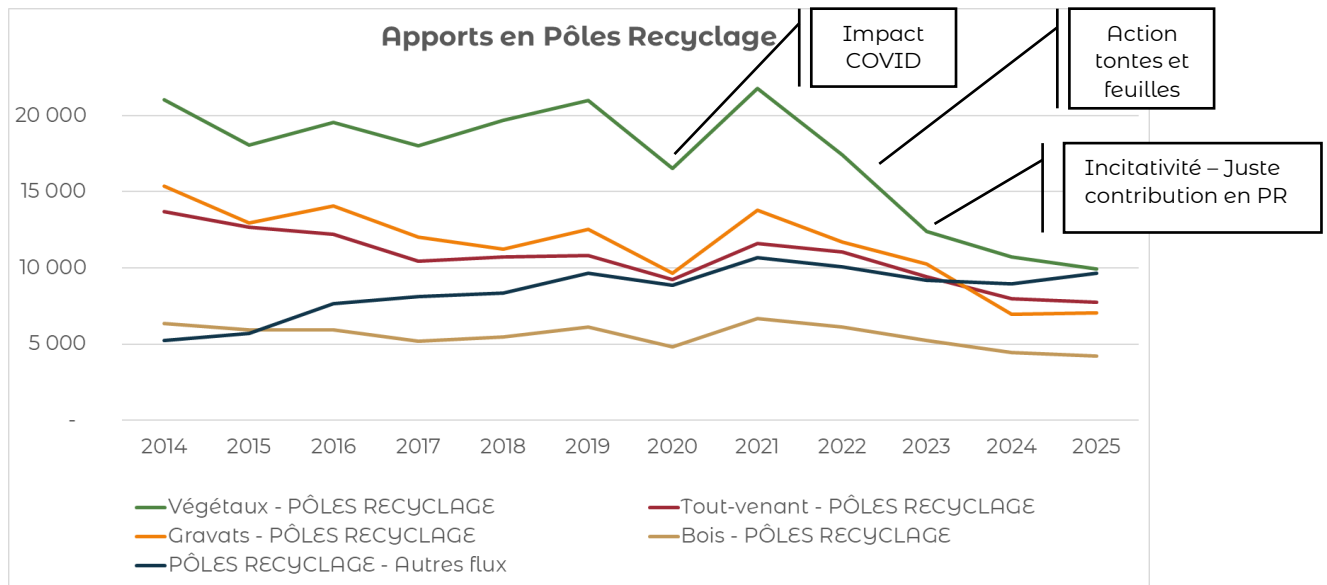
Les mesures prises en 2022 et 2023 produisent toujours leurs effets. Pour rappel : arrêt de l'acceptation des tontes et feuilles en Pôles Recyclage (novembre 2022), accompagnement des usagers et communication adaptée, promotion d'aides financières et des formations à l'éco-jardinage (permettant aux usagers de s'équiper et mettre en place des solutions alternatives), développement des plateformes de broyage « à la ferme », ... La ressource « matière organique » revient ainsi à la terre, au plus proche des besoins d'amendement des sols et dans une philosophie de production alimentaire locale (notamment avec les plateformes de broyage chez les agriculteurs).

Les autres flux collectés en Pôles Recyclage sont stables globalement mais on peut noter :

Le tout-venant en pôle recyclage, flux prioritaire ciblé par Impact qui part à l'enfouissement, se réduit de -3,8% entre 2024 et 2025, poursuivant la dynamique de baisse engagée depuis 2 ans.

Cette diminution ainsi que celle du bois de -5,3% sont compensées par la hausse de 13 % des meubles (déployés sur plus de pôles recyclage), de 10% des D3E et d'autres flux liés à la mise en œuvre de nouvelles REP (Articles de Sports et Loisirs, Jeux et Jouets...).

En 2024, la fréquentation en Pôles Recyclage avait diminué de 25% par rapport à 2023, à la suite de la mise en œuvre de l'incitativité en Pôle Recyclage et des 7 passages compris dans la TEOM. **En 2025, la fréquentation est stable, avec environ 261 000 passages par an sur 12 sites.**



Par ailleurs, les résultats confirment que la quasi-totalité des usagers ne dépassent pas les 7 passages (98 %), avec cependant une hausse des usagers utilisateurs. La baisse de fréquentation a permis de gagner en fluidité sur les sites, d'agir sur la réduction des tonnages et de permettre davantage de disponibilité des agents valoristes pour des conseils et accompagnements individualisés auprès des habitants.

Il convient également de noter qu'environ 16% des passages, soit environ 1 passage sur 6, est exclusivement pour du don ou de la reprise (non-comptabilisé dans les 7 passages).

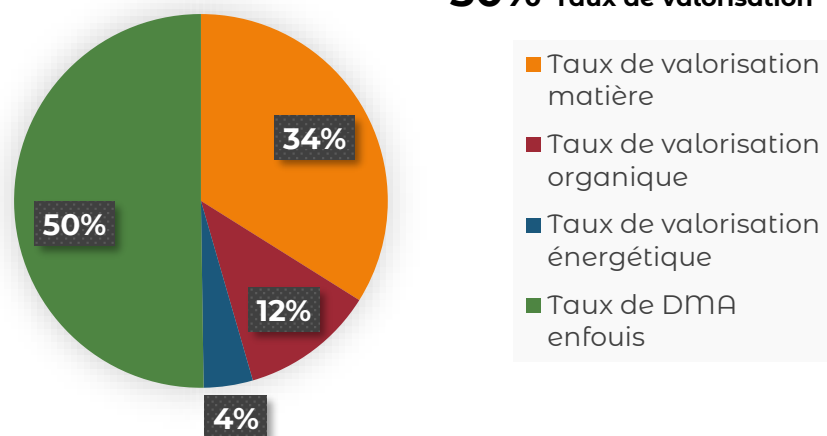
Le changement de comportement autour du réemploi continue de progresser.

Le taux de valorisation

Enfin, **le taux de valorisation gagne 2,3%** par rapport à 2024 pour atteindre **50%** de valorisation grâce notamment à une hausse de la valorisation matière de 2 points.

Il se rapproche ainsi de l'objectif de la loi AGEC de 55%.

50% Taux de valorisation



Résultats économiques prévisionnels 2025

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) intervient en 2026 plus précocement qu'habituellement dans le calendrier budgétaire. À ce stade, le compte financier unique (CFU), qui retrace les résultats de l'exercice 2025, est encore en cours de finalisation avec le comptable public.

Les résultats présentés ci-après, bien que fiables, demeurent donc prévisionnels et sous réserve de confirmation par le CFU définitif qui sera soumis au vote du comité syndical. Le cas échéant, cette adoption pourra s'accompagner d'un budget supplémentaire si le résultat prévisionnel intégré au budget primitif voté en mars 2026 devait faire l'objet d'un ajustement.

Pour rappel, à compter de l'exercice 2025, le SMICVAL met en œuvre le compte financier unique (CFU), document budgétaire se substituant au compte de gestion (établi par le comptable public) et au compte administratif (établi par l'ordonnateur). Ce dispositif devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026, conformément à l'article L.1612-31 du CGCT.

Pour cette troisième année de mise en œuvre du projet Impact, au travers de NéoSmicval, les objectifs budgétaires affichés dans le ROB 2025 étaient les suivants :

- continuer à déployer les transformations structurelles,
- maintenir la dynamique d'infléchissement de la trajectoire fiscale tout en finançant les hausses de coût et en compensant les pertes de recettes,
- assurer les activités quotidiennes dans un objectif de qualité de service,
- être au rendez-vous des obligations réglementaires,
- investir et de développer des projets positifs pour le territoire.

Comme anticipé dans le ROB 2025, **le maintien d'une double collecte hétérogène sur le territoire a pesé sur l'optimisation de certains postes de dépenses**, en particulier le carburant, l'entretien du matériel roulant et les ressources humaines qui ont nécessité des ajustements budgétaires en cours d'exercice. Par ailleurs, l'adaptation du déploiement du projet a eu un impact sur les subventions attendues des financeurs, notamment de l'ADEME.

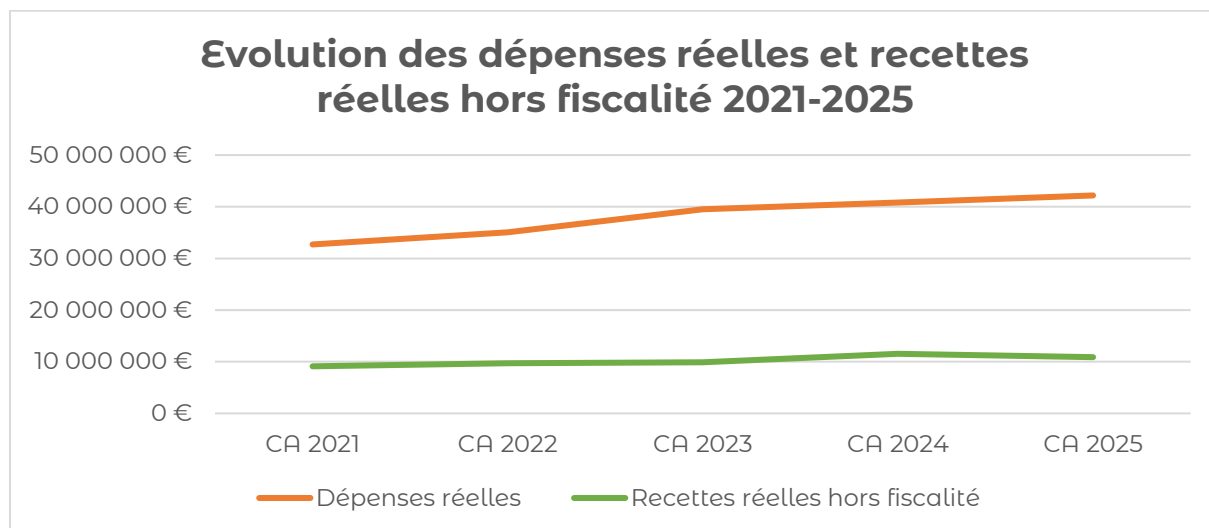
Malgré un contexte marqué par des coûts subis et la perte de certaines recettes, la maîtrise fiscale visée par Impact s'est néanmoins renforcée en 2025, avec une stabilisation de la fiscalité sur les zones en PAC intégrée au budget primitif.

À ce stade, le compte financier unique (CFU) 2025 n'est pas encore définitivement arrêté et les travaux de clôture sont en cours avec le comptable. Toutefois, les projections disponibles permettent d'anticiper des résultats globalement satisfaisants, et supérieurs aux objectifs initialement fixés dans le ROB.

L'excédent de fonctionnement attendu devrait ainsi atteindre un niveau comparable à 2024, et ce malgré l'augmentation anticipée de certains postes de fonctionnement (masse salariale, charges financières et amortissements).

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient enregistrer une hausse contenue autour de 3%, soit +4 M€ grâce à la maîtrise des charges générales qui devraient s'établir à un niveau légèrement inférieur à 2024 (22,7 M€). Les dépenses de traitement des déchets sont quant à elles attendues en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2024, alors que le budget prévoyait une diminution de 0,5 M€, grâce à des prix plus favorables que prévus et de tonnages meilleurs que l'objectif. **Les marges ainsi dégagées ont permis d'absorber partiellement les hausses subies sur d'autres postes ainsi que les redéploiements nécessaires afin de faire face au surcout lié au maintien de la double collecte** (masse salariale notamment).

S'agissant des recettes hors fiscalité, leur niveau devrait être conforme aux prévisions du budget primitif, confirmant toutefois une baisse par rapport à 2024 : estimées à environ -0,5 M€. Les refacturations aux usagers devraient être en ligne avec le BP (soit - 0,4M€ par rapport à 2024), tandis que les cours de matériaux ont pénalisé les recettes de revente sur la fin d'année (impact : -0,1 M€ par rapport à la prévision). Enfin, les soutiens ont été particulièrement dynamiques sur les emballages (CITEO) sous l'effet des tonnages et de régularisations du soutien 2024 ; cela a contribué à compenser les moindres recettes des subventions Ademe.

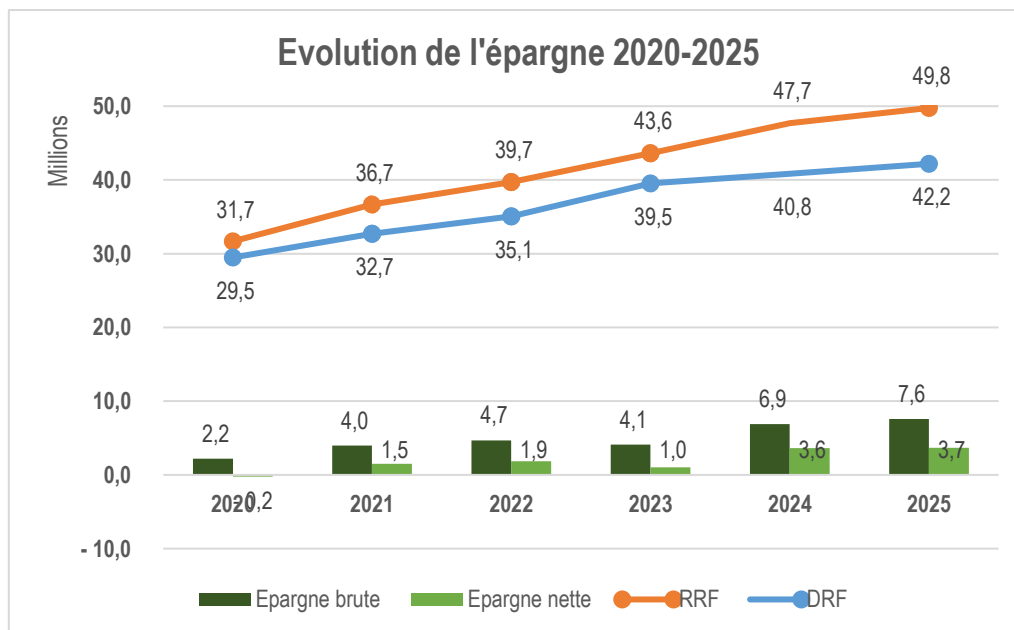


Les marges de manœuvre nécessaires au financement des investissement de l'année et à venir ont été dégagées permettant de conserver un niveau d'endettement très satisfaisant et de maintenir le taux d'épargne.

Les indicateurs financiers projetés à fin 2025 :

Le Taux d'épargne brute : entre 15% et 15,5% (BP : 9,5%)

À fin 2025, le taux d'épargne brute projeté s'établirait entre 15% et 15,5%, contre 9,5% au budget primitif. **Dans un contexte économique toujours incertain, le SMICVAL maintient ainsi une capacité d'autofinancement élevée**, avec une épargne brute à 7,6 M€ et une épargne nette estimée à 3,7 M€, lui permettant de financer ses investissements tout en assumant ses engagements financiers.

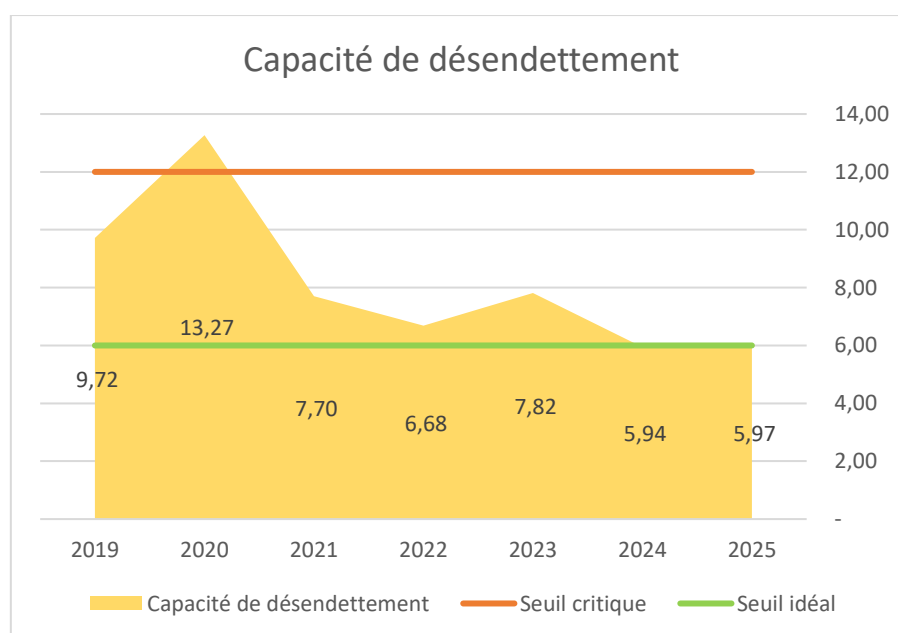


Un endettement qui reste maîtrisé

Les investissements (restes à réaliser compris) devraient atteindre 24,2 M€ en 2025 (22,8 M€ en 2024) et enregistrent un taux de réalisation de 74%.

Les réalisations et les restes à réaliser 2024 ont été financés par l'emprunt à hauteur de 8,3 M€ et l'autofinancement à hauteur de 3,3 M€, en mobilisant les excédents de fonctionnement cumulés. Malgré la montée en puissance de l'investissement, **la capacité de désendettement devrait se maintenir à 5,97 ans à fin 2025, grâce à une épargne brute qui se maintient.**

Les conditions pour poursuivre l'effort d'investissement sur les prochains exercices restent donc réunies grâce à des indicateurs financiers toujours satisfaisants et à l'épargne constituée.



L'encours de dette augmente pour atteindre 45,2 m à fin 2025 (40,8 m€ en 2024).

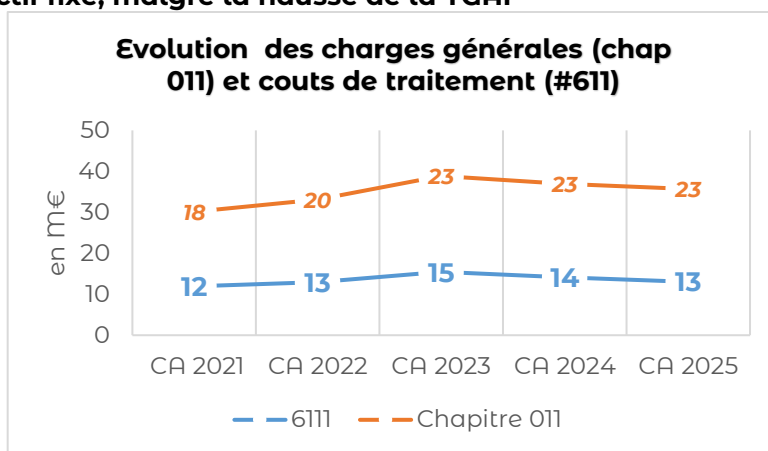
Analyse détaillée des principales évolutions en 2025 :

Les dépenses exécutées en 2025 devraient s'établir à 47,6 M€, en hausse de +5,4% par rapport à 2024, soit +2,5 M. Cette évolution, anticipée au budget primitif, s'explique principalement par la progression de la masse salariale (+1,3 M€) et des dotations aux amortissements (+1,1 M€).

À périmètre comparable, les seules dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse contenue de 3,3%, soit +1,4 M€, traduisant une maîtrise globale des charges malgré un contexte opérationnel contraint.

Les charges générales : une stabilité globale malgré des tensions

Les charges générales devraient s'établir à 22,7 M€, en légère baisse de près de -0,2 M€ par rapport à 2024. Les coûts de traitement des déchets diminuent sensiblement, à hauteur de -1,1 M€, soit une baisse supérieure de 0,5 M€ à celle prévue au budget primitif. Cette évolution favorable résulte de tonnages de déchets enfouis en recul au-delà de l'objectif fixé, malgré la hausse de la TGAP

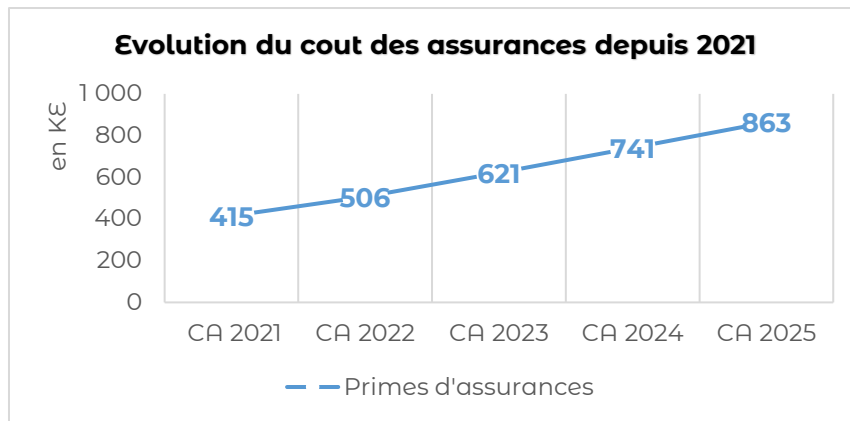


Les marges ainsi dégagées ont permis d'absorber l'augmentation d'autres postes du chapitre 011, liés à des contraintes opérationnelles et à la période de médiation sur une partie du territoire.

Le maintien plus long que prévu d'une fréquence de collecte plus importante sur une partie du territoire (mise en œuvre plus tardive que prévu du protocole) a limité l'optimisation des tournées et nécessité le maintien d'un double parc roulant. Les réformes de bennes à ordures ménagères initialement programmées n'ont pas été réalisées en totalité afin de conserver un parc suffisant. Cette situation a entraîné une hausse des dépenses de réparations et de pièces liées à l'augmentation du parc, la vétusté des équipements non réformés, ainsi qu'un recours accru à la location de matériels. A noter également que les modalités de remboursement des sinistres par les assurances ont évolué. Alors que les réparations étaient auparavant directement prises en charge par les assureurs, le SMICVAL doit désormais avancer les dépenses avant d'en obtenir le remboursement.

Ce changement de procédure génère mécaniquement une augmentation apparente des dépenses de fonctionnement (+0,15 M€), compensée par des recettes de même montant. L'impact global de ces éléments est estimé à +0,7 M€ par rapport à 2024 sur les postes concernés.

Comme de nombreuses collectivités, le SMICVAL a subi une augmentation significative de ses primes d'assurance, pour un montant de +0,1 M€. Cette évolution s'explique également par l'augmentation du parc de véhicules, notamment avec l'intégration de 7 camions Evolupac destinés à la collecte en PAC sur le périmètre des 53 communes concernées par la médiation, sans réforme concomitante de BOM.



Le cout des assurances a plus que doublé en 5 ans (+108%) soit + 447 K€ à

Zoom sur le carburant : des volumes en hausse compensés par des prix favorables

Les dépenses de carburant atteignent en 2025 un niveau équivalent à celui de 2024, soit 1,8 M€, pour une consommation de 1 015 458 litres (soit +15 458L), pour 5 104 313 km parcourus. Plus de 75% des kilomètres parcourus l'ont été pour la collecte

A noter que la moindre optimisation des tournées de collecte n'a pas permis de réduire les kilomètres parcourus. Toutefois, bien que les hypothèses de consommation prévues au budget primitif aient été dépassées, la stabilité de la dépense a été rendue possible grâce à des prix du carburant globalement plus favorables qu'anticipé.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel progressent de +8% par rapport au réalisé 2024 et atteignent 17,97 M€, soit 42% des dépenses réelles de fonctionnement. Le budget initialement prévu a été abondé de 0,3 M€ en cours d'année en raison de la mise en œuvre du protocole intervenue plus tardivement qu'initialement prévu.

En effet, le maintien d'une fréquence de collecte plus élevée sur une période plus longue sur le territoire concerné a entraîné des besoins supplémentaires ayant nécessité d'ajuster le budget destiné au personnel de collecte et agents en charge du déploiement des bornes, pour un total de 0,4 M€.

Ces besoins supplémentaires ont pu être absorbés pour 0,1 M€ par des décalages de recrutement (re-priorisation des besoins), permettant de ramener le besoin net à financer à 0,3 M€.

Le budget de personnel exécuté en 2025 s'est inscrit dans un contexte particulier de transition/poursuite du déploiement tout en s'adaptant au territoire en médiation, durant la période de médiation puis lors de la mise en œuvre du protocole. Il a permis la coexistence de deux modèles de collecte soumis à changement dans l'année. Cependant, tout comme les charges générales, la moindre optimisation possible des tournées sur le territoire et le maintien d'une fréquence plus importante de collecte, a pesé sur le budget.

Opérations d'ordre

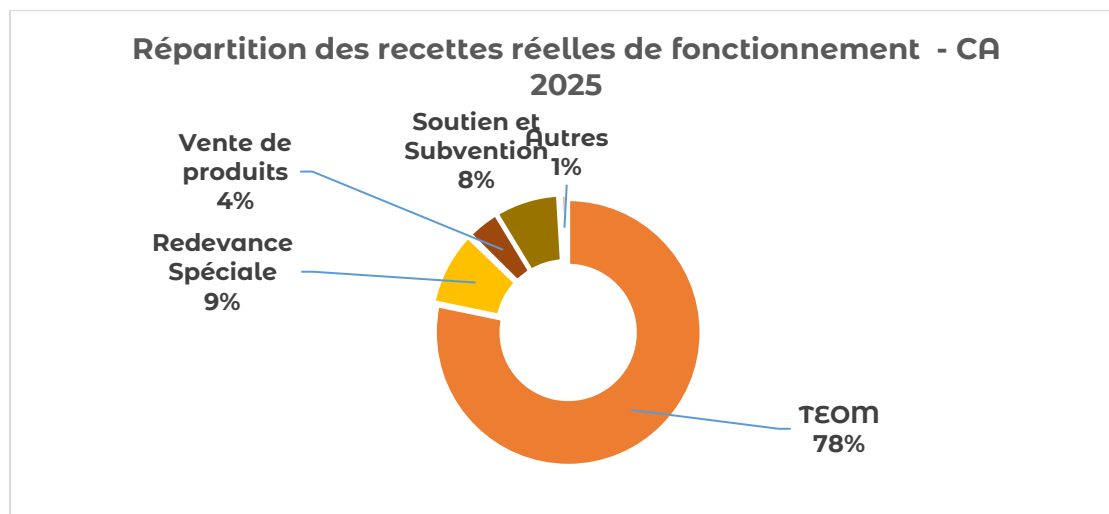
Les dotations aux amortissements progressent de 1,1 M€, conformément aux prévisions budgétaires. Cette évolution est directement liée à la mise en service des investissements réalisés en 2023 et 2024, années marquées par un niveau d'investissement particulièrement élevé, dont les premières annuités complètes sont constatées en 2025.

Bien qu'inscrite en charges de fonctionnement, cette dotation constitue un levier d'autofinancement et contribuent directement au financement des investissements de la collectivité.

A noter : les Smicval Market ne donnent pas lieu à amortissement.

Les recettes en fonctionnement

En 2025, les recettes de fonctionnement atteignent 50,3 M€, en hausse de 4,2% par rapport à 2024, soit une augmentation de 2 M€. Cette évolution traduit une dynamique globalement favorable, mais qui masque des mouvements contrastés entre les différentes natures de recettes.

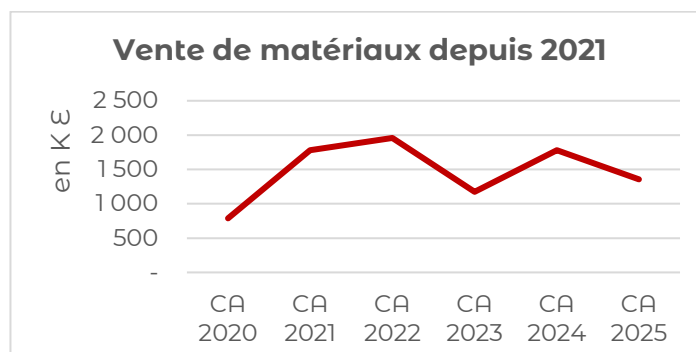


La TEOM demeure la principale ressource du budget, représentant 78% des recettes de fonctionnement en 2025 (contre 77% en 2024). Pour rappel, l'appel à produit voté s'établit à 39,4 M€, en augmentation de 2,7 M€. Cette augmentation a été nécessaire pour absorber à la fois la hausse des charges de fonctionnement et la diminution de certaines recettes.

Plusieurs lignes de recettes connaissent en effet un repli en 2025, pour un montant total estimé à 1,6 M€.

La baisse la plus marquée concerne les subventions de fonctionnement (-0,7 M€), liée principalement à la subvention de l'ADEME finançant de la préparation de l'incitativité.

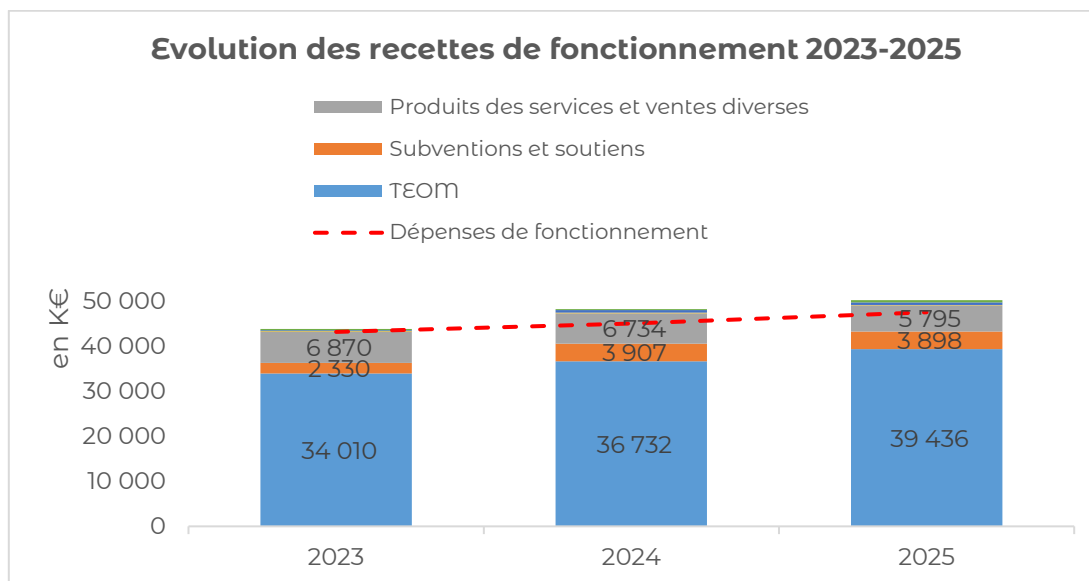
Les ventes de matériaux atteignent 1.4 M€ et enregistrent également une diminution de 0,4 M€. Si cette évolution avait été anticipée lors de l'élaboration du budget primitif, elle s'est révélée plus forte que prévu en raison du recul des cours des matériaux observé au dernier trimestre.



Enfin, la redevance spéciale est en baisse de 0,4 M€.

A l'inverse, certaines recettes non prévues sont venues partiellement compenser ces pertes. Les soutiens versés par les éco-organismes, et en particulier par CITEO, ont ainsi été supérieurs aux prévisions, pour un montant total de 0,5 M€. Cette évolution s'explique d'une part par la régularisation du solde du soutien 2024, perçu en 2025 à un niveau plus élevé que celui estimé en fin d'exercice, et d'autre part par la progression du soutien au titre de 2025 (+0,2 M€), en lien avec l'évolution des tonnages d'emballages.

Par ailleurs, le syndicat a perçu 0,2 M€ de pénalités versées par l'entreprise Manjot Environnement, dans le cadre de l'accord conclu afin d'indemniser les retards de livraison des camions Evolupac.



Ainsi la stratégie financière et le pilotage continu mis en œuvre ont porté leur fruit et ont permis de :

- => Mettre en œuvre le projet Impact
- => Assurer les activités quotidiennes avec un haut niveau de qualité
- => Financer les dépenses contraintes
- => Permettre le développement de projets positifs pour le territoire

A retenir pour 2025

L'année 2025 constitue la troisième année de la période de transition opérationnelle vers un nouveau service public zero waste = zéro déchet, zéro gaspillage, fondé sur une évolution de l'offre de services, de l'organisation et du modèle économique.

Cette année dense et structurante a été marquée par des avancées significatives du projet global du Smicval : ouverture du SmicvalMarket Terres d'Estuaire, développement de l'offre de service liée au réemploi, à la réparation, au sol vivant, et plus globalement aux alternatives pour la réduction des déchets et le maintien du pouvoir d'achat, renforcement de la coopération avec des acteurs locaux, progression vers l'autonomie de traitement, notamment à travers la création de la SPL gironde Unitom33, ...

Le caractère innovant et ambitieux du projet global du Smicval a par ailleurs été reconnu, fin 2025, par **l'obtention du label ADEME - Economie Circulaire 5 étoiles /5, une première à l'échelle nationale.**

Cette dynamique s'est toutefois inscrite dans un **contexte mouvementé.**

Le déploiement du nouveau modèle de collecte a connu un ralentissement sur une partie du territoire. Le Smicval a alors **accepté d'entrer en médiation avec 53 communes** concernant les modalités de collecte.

Cette situation a entraîné des coûts supplémentaires sur 2025 et une réorganisation régulière du service. L'année 2026 devra permettre de poser les suites de ce modèle de collecte, sans perdre de vue les enjeux environnementaux, économiques et sociaux actuels.

Sur les zones déployées en 100% Points d'apport collectif, les résultats sont probants en termes de réduction des déchets et meilleur tri. Les améliorations opérationnelles se poursuivent afin de permettre l'accessibilité 7 jours /7 et 24h/24 aux habitants.

Ainsi, **le projet systémique du Smicval porte ses fruits en termes de réduction des déchets, de maîtrise de la fiscalité et de transformation des métiers.**

Les résultats techniques dépassent une nouvelle fois les projections initiales, avec une **baisse globale de -3,9 % des tonnages en 2025, soit près de -20 kg par habitant**, portant la production annuelle à 478 kg par habitant, un **nouveau record historique pour le territoire.** Ces résultats confirment la réalité des changements de comportement engagés, au-delà des seuls effets conjoncturels.

L'offre de services continue par ailleurs de s'élargir afin d'accompagner durablement les habitants dans la réduction et la meilleure gestion de leurs déchets.

Parallèlement, **la transformation du service s'accompagne d'une évolution des métiers et de l'organisation.** Plus de 40 agents du Smicval ont pu évoluer dans leurs métiers et compétences pour apporter un service de qualité aux habitants, réduire l'accidentologie et améliorer les conditions de travail.

Dans ce contexte, **les résultats financiers 2025 sont bons.** Malgré les coûts supplémentaires liés aux adaptations du modèle de collecte, **les dépenses ont été maîtrisées et les principaux ratios financiers s'améliorent** : taux d'épargne brute et capacité de désendettement.

Malgré des marges de manœuvre limitées et la perte de certaines recettes, **la stratégie de maîtrise fiscale visée par Impact s'est montrée concluante avec une baisse de la fiscalité sur les premières zones déployées.** Cette maîtrise fiscale se poursuivra cette année.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux, économiques et sociaux se renforcent, **les transformations structurelles votées en 2022 et les efforts de transition engagés depuis 2023 portent tout leur sens** au vu des résultats sur ces trois dernières années.

III. Les projets 2026 et le budget associé

1. La trajectoire et les projets 2026

L'année 2026 s'inscrit comme une année de stabilisation, de continuité et de rebond, après trois années intenses de transition. Elle a pour enjeu de consolider la nouvelle offre de service, dans l'esprit des quatre transformations portées pour le projet politique IMPACT, tout en préparant l'installation de la gouvernance 2026-2032 du Smicval.

Dans un contexte marqué par des échéances électorales locales, l'année 2026 revêt ainsi un caractère singulier.

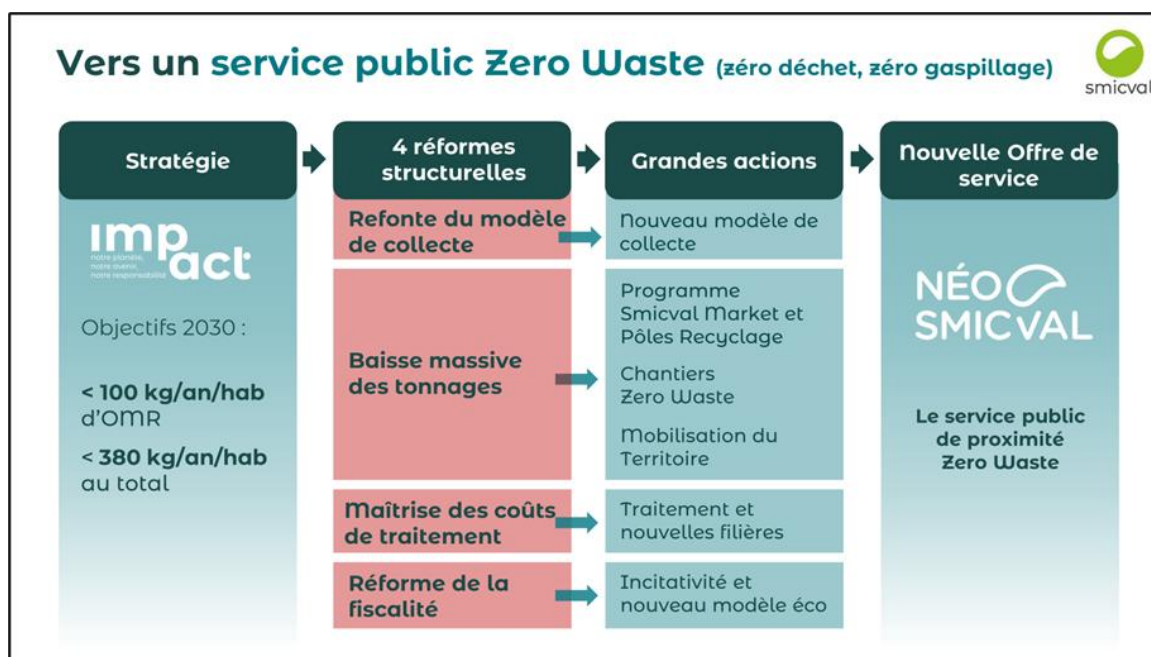
Les orientations budgétaires et de projets pour 2026 visent à traduire concrètement cette phase de stabilisation, à garantir la continuité du service et sa consolidation et à projeter les évolutions à venir.

À la suite de ces trois années de développement, le Smicval dispose aujourd'hui d'une offre de service structurée et étayée, permettant à chaque habitant du territoire d'accéder à des solutions adaptées pour réduire et gérer l'ensemble des flux de déchets.

Pour rappel, cette offre de service repose sur cinq principes constitutifs :

1. Une approche prioritairement orientée vers la réduction des déchets et l'accompagnement aux changements de comportement
2. Une diversité de solutions accessibles à tous les habitants, indépendamment de la typologie d'habitat
3. La prise en compte conjointe des exigences de justice sociale, d'efficacité du service, de robustesse, d'adaptabilité et de proximité
4. Une ambition de conformité réglementaire anticipatrice, visant à répondre aux obligations en vigueur, voire à les dépasser
5. La contribution à la limitation des impacts du mur économique à venir, par un modèle plus soutenable économiquement à moyen et long terme.

Cette nouvelle offre de service intègre les 4 réformes structurelles déclinées en actions et services associés, à savoir :



Cette offre globale et interdépendant implique des changements d'habitudes sur certains modes de fonctionnement historiques, telle que la collecte en porte-à-porte, mais permet l'accès à de nouveaux services très plébiscités tels que :

- Les **services d'accès au réemploi (objets et matériaux)** au travers des **SmicvalMarkets**
 - SmicvalMarket de Vayres, ouvert en 2017
 - Smicval Terres d'Estuaire, ouvert en septembre 2025
 - Smicval Market du Libournais, prévu pour fin 2026
 - Smicval Market du Blayais, prévu pour fin 2027
- Et l'accès à la ressource sur les **7 mini-Smicval Market** (= zones de don et de réemploi) des Pôles Recyclage : Saint Denis de Pile, Saint Gervais, Saint Mariens, La Roche-Chalais, Vérac, Libourne Ballastière et Saint Seurin sur Isle.
- Le déploiement d'un **service de réparation**, accessible aux habitants sans coût supplémentaire : le Comptoir Répar, premier service public de réparation des petits électroménagers
- Des **dispositifs d'accompagnement et de formation**, telles que les aires de démonstration sur le jardinage, la gestion alternative des végétaux et l'amendement du sol : une aire sur chacun des Pôles Recyclage (12) et les 2 Pôles Environnement (St Denis de Pile et St Girons d'Aiguevives), et l'offre de formations sur les thématiques : compostage, éco-jardinage, gaspillage alimentaire
- Les **soutiens financiers**, sous forme de subvention à l'achat de 9 types de matériel et autres permettant la réduction de déchets (végétaux et protections menstruelles)
 - Kit ou tondeuse-mulching (achat)
 - Broyeur de végétaux (achat, location ou prestation)
 - Poules et Poulailier (achat)
 - Arrachage de haies (prestation ou location d'engins)
 - Plantation de haies vives et diversifiées (achat)
 - Matériel spécifique de compostage (achat)
 - Protections féminines lavables (achat)
 - Couches bébé lavables (achat ou location)
- La **collecte des restes alimentaires** (biodéchets) pour 140 000 habitants (fin 2025) et le don de composteurs et les aides financières pour toute et tous
- Les **actions d'accompagnement et de mobilisation collective** à travers des événements et des programme structurants et à destination des écoles, des commerçants, des communes, des associations :
 - « Mon école Zero Waste »,
 - « Ma commune Zero Waste »,
 - "Mon collectif s'engage",
 - "Mon événement Zéro déchet"
- Le **partenariat avec des commerçants** du territoire au travers du programme "Mon commerçant s'engage" et avec des supermarchés pour valoriser les alternatives au tout-jetable tout en réduisant les dépenses des ménages
- Le **portage d'initiatives à portée nationale**, à l'image du "Manifeste contre les plastiques à usage unique et les suremballages", à vocation des industriels afin de réduire les emballages, ou la participation dans les débats nationaux sur l'évolution indispensable de la responsabilité élargie des Producteurs de déchets (REP)
- Des **services en cours d'expérimentation ou de développement**, tels que le retour de la consigne pour réemploi sur le territoire, des solutions alternatives pour l'utilisation facilitée des couches lavables bébé, le "compostage à la ferme" au plus près des agriculteurs et bientôt la "bibliothèque d'objets", valorisant l'économie de la fonctionnalité et permettant l'accès à des prêts d'objets pour toutes et tous
- Des **ressources et des outils numériques** permettant un accompagnement personnalisé des usagers.

- **L'accompagnement des communes** - limites du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets), partenariat sur la lutte contre la délinquance environnementale, fonds de solidarité, carte "action salubrité"

Dans la continuité de cette offre de service, les orientations 2026 se déclinent autour de 10 priorités, visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, la qualité du service rendu, la soutenabilité financière et l'adhésion des habitants.

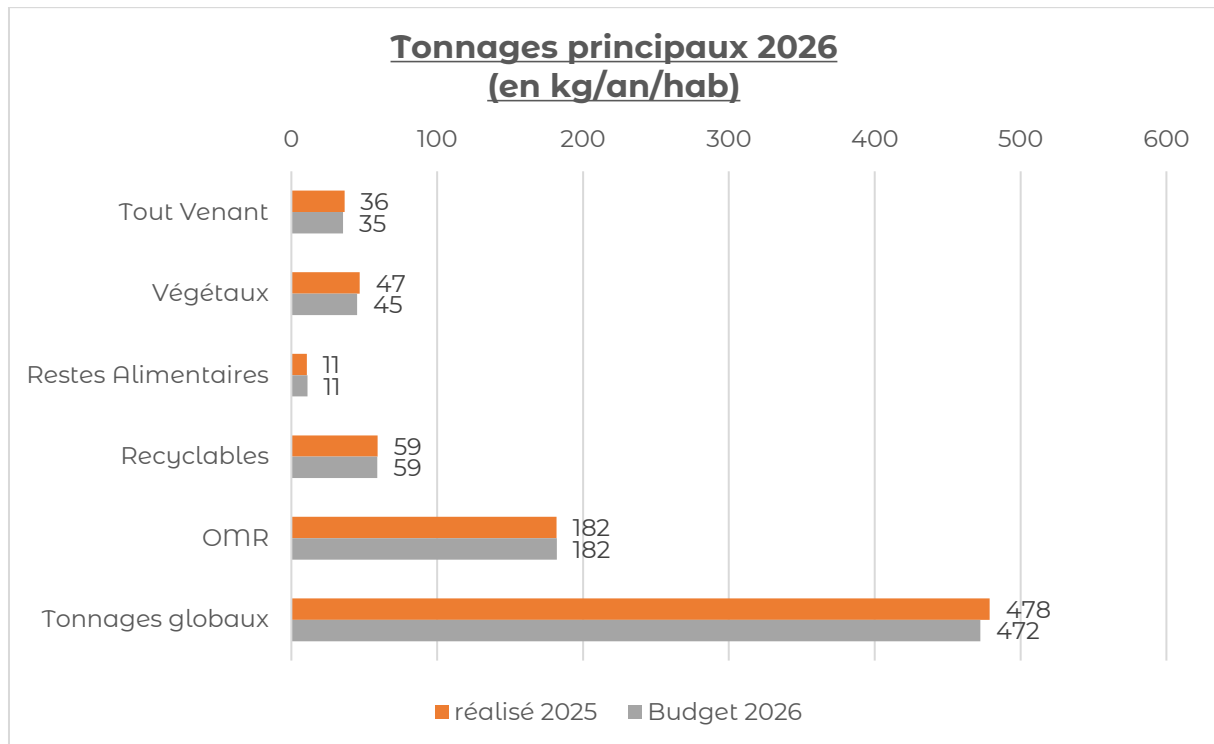
- 1) **Poursuivre l'amélioration et la stabilisation de la collecte en points d'apport collectif**, avec la consolidation de l'organisation et l'amélioration de l'usage et de la qualité du service rendu
- 2) **Continuer le programme SmicvalMarket** avec l'ouverture du SmicvalMarket du Libournais fin 2026 et le début des travaux sur celui du Blayais
- 3) **Renforcer le tri à la source des restes alimentaires**, en volume capté et en qualité de tri avec un travail sur la simplification du transport vers les bornes et sur la prévention du gaspillage alimentaire
- 4) **Poursuivre le développement des nouveaux services issus des chantiers « Zero Waste »**, notamment à travers de :
 - Le renforcement de la **feuille de route "réparation"** avec l'ouverture du deuxième Comptoir Repar, service de réparation de petits électroménagers et le développement du dispositif Collège Repar,
 - Le développement de l'économie de la fonctionnalité, avec notamment une première expérimentation d'un **service de bibliothèque d'objets**,
 - L'extension des **plateformes de compostage à la ferme**,
 - La poursuite des **programmes d'accompagnement et coopération territoriale**, notamment auprès des commerçants et des associations,
 - Le dépôt du **Manifeste contre les emballages plastiques** auprès du Ministère
- 5) **Déployer de nouvelles filières de recyclage** : mise en place de la REP PMCB, travail sur la qualité du tri dans la benne tout-venant,...
- 6) **Renforcer les actions d'économie circulaire amont** (Ecologie Industrielle et Territoriale, liens avec l'éco-conception) **et d'économie régénérative** (régénération des écosystèmes et de la biodiversité)
- 7) **Poursuivre les deux projets complémentaires sur l'autonomie de traitement** des déchets résiduels
- 8) **Renforcer l'accompagnement des habitants** et l'acceptabilité sociale, environnementale et économique du projet global
- 9) **Poursuivre l'évaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont le baromètre de satisfaction usagers et le suivi des résultats par zone)
- 10) **Poursuivre la transformation managériale**, démarche Smile, l'accompagnement aux évolutions de métier et le renforcement de la culture QSE (Qualité – Sécurité - Environnement)

En parallèle, **à la suite de l'installation de la gouvernance 2026-2032, il conviendra d'ouvrir une phase de réflexion stratégique sur le rôle du syndicat dans le paysage territorial**, afin de réaffirmer son positionnement comme acteur du développement local et levier de la transition écologique et sociale.

Ce nouveau cycle pourra favoriser une réflexion approfondie et apaisée plusieurs sujets aujourd'hui en débat, dans une logique d'intérêt général, de responsabilité environnementale, économique et sociale et d'adaptation aux évolutions.

Enfin, pour l'année 2026, et compte tenu de l'absence d'évolution majeure des modalités de collecte sur l'année en cours, l'objectif de tonnages globaux est fixé de manière prudente, avec une légère baisse, et cible : 472 kg par habitant.

Les tonnes enfouies baissent légèrement, avec une baisse sur le tout-venant et sur les zones en Point d'apport collectif et une légère augmentation sur les zones en porte-à-porte.



Projets et grandes actions 2026

1/2

Refondre le modèle de collecte

- **Poursuivre l'amélioration et la stabilisation de la collecte en points d'apport collectif**, avec la consolidation de l'organisation et l'amélioration de l'usage et de la qualité du service rendu

Réduire massivement les tonnages

- **Continuer le programme SmicvalMarket** avec l'ouverture du SmicvalMarket du Libournais fin 2026 et le début des travaux sur celui du Blayais
- **Renforcer le tri à la source des restes alimentaires**, en volume capté et en qualité de tri, simplification du transport vers les bornes et prévention du gaspillage alimentaire
- **Poursuivre le développement des nouveaux services issus des chantiers « Zero Waste »**, notamment à travers de :
 - Le renforcement de la **feuille de route "réparation"** avec l'ouverture du deuxième Comptoir Repar, service de réparation de petits électroménagers et le développement du dispositif Collège Repar,
 - Le développement de l'économie de la fonctionnalité, avec notamment une première expérimentation d'un **service de bibliothèque d'objets**,
 - L'extension des **plateformes de compostage à la ferme**,
 - La poursuite des **programmes d'accompagnement et coopération territoriale**, notamment auprès des commerçants et des associations,
 - Le dépôt du **Manifeste contre les emballages plastiques** auprès du Ministère

Projets et grandes actions 2026

2/2

Maîtriser les coûts de traitement

- **Déployer de nouvelles filières de recyclage** : mise en place de la REP PMCB, travail sur la qualité du tri dans la benne tout-venant,...
- **Poursuivre les deux projets complémentaires sur l'autonomie de traitement** des déchets résiduels

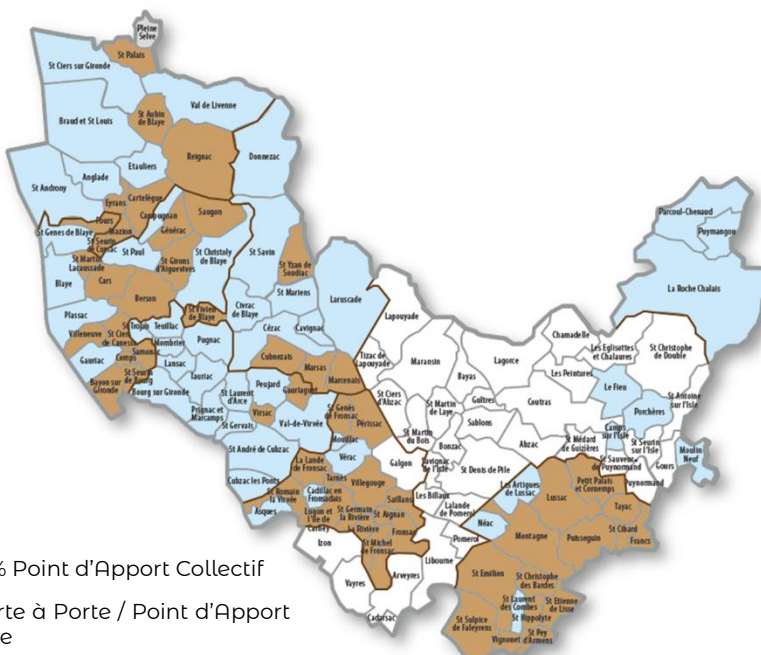
Mettre en place un dispositif d'incitativité

- **Préparation réflexion sur l'incitativité en collecte**

Actions transverses

- **Renforcer les actions d'économie circulaire amont** (Ecologie Industrielle et Territoriale, liens avec l'éco-conception) **et d'économie régénérative** (régénération des écosystèmes et de la biodiversité)
- **Renforcer l'accompagnement des habitants** et l'acceptabilité sociale, environnementale et économique du projet global
- **Poursuivre l'évaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont le baromètre de satisfaction usagers et le suivi des résultats par zone)
- **Poursuivre la transformation managériale**, démarche Smile, l'accompagnement aux évolutions de métier et le renforcement de la culture QSE (Qualité – Sécurité – Environnement)

Modalités de collecte à janvier 2026



- - Communes en 100% Point d'Apport Collectif
- - Modèle adapté Porte à Porte / Point d'Apport Collectif sur demande
- - Porte-à-porte (+ PAC historiques)

2. Projet de budget 2026

Le projet Impact entre en 2026 dans une phase particulière de sa mise en œuvre. **Après trois années de déploiement important et de transformation de l'offre de service, l'année 2026 marque un temps de stabilisation et de continuité.**

Cette étape va permettre la consolidation du modèle sur les territoires déjà engagés. **L'année 2026 sera ainsi dédiée à la stabilisation de l'organisation et son optimisation, à la poursuite de l'appropriation du modèle par les usagers et à l'accompagnement des évolutions mises en place en 2025.**

Sur le plan financier, les effets des réductions des tonnages successives et la maîtrise des coûts qui en découle continuent à se faire sentir bien que contraints par le maintien de modalités de collecte différenciées sur le territoire. La progression de fiscalité s'infléchit toutefois et devient perceptible sur les zones passées en point d'apport collectif.

Dans ce contexte, **les marges de manœuvre sont limitées et appellent à une gestion prudente tant sur les dépenses que sur les prévisions de recettes. Le budget 2026 s'inscrit dans une logique de continuité et de sécurisation.** Il vise à assurer les activités quotidiennes du service public de gestion des déchets, respecter les obligations réglementaires, notamment en matière de réduction des déchets enfouis et de collecte des biodéchets. Les investissements programmés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement s'inscrivent également dans la continuité et bénéficient toujours du soutien renouvelé en 2025 des partenaires financiers qui accompagnent le Smicval dans la mise en œuvre de son projet Impact. Pour rappel : ADEME, FEDER, CITEO...

Le budget 2026 est également un budget de préparation de l'avenir, permettant de disposer des capacités nécessaires pour s'adapter, le cas échéant, aux futures orientations de NéoSmicval pour poursuivre le déploiement d'Impact.

Le budget 2026 devra permettre de :

- **assurer les activités quotidiennes dans un objectif de qualité de service**
- **consolider les transformations déjà engagées et stabiliser l'organisation**
- **poursuivre la dynamique d'infléchissement de la trajectoire fiscale dans un objectif de maîtrise des coûts**
- **être au rendez-vous des obligations réglementaires**
- **poursuivre les investissements engagés et nécessaires**
- **préparer l'avenir et la continuité du projet**

2.1. La section de fonctionnement (recettes et dépenses)

Les évolutions sont de Budget 2025 (DM comprises) à BP

a) Les dépenses de fonctionnement

Le budget 2026 restera stable par rapport à 2025 et s'établir à 53,4 M€. Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre et autofinancement) atteignent 45,3 M€ soit une hausse contenue par rapport aux dépenses réelles 2025 (44,9 M€) : +0,4 M€ (+1%).

Les charges à caractère général constituent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement (54%). Elles sont prévues au BP 2026 en hausse de +0,6 M€ pour atteindre un montant de 24,6 M€.

Compte tenu de l'augmentation de la TGAP envisagée, les coûts de traitement sont estimés à 13,4 M€, soit un niveau légèrement en deçà de celui inscrit au BP 2025.

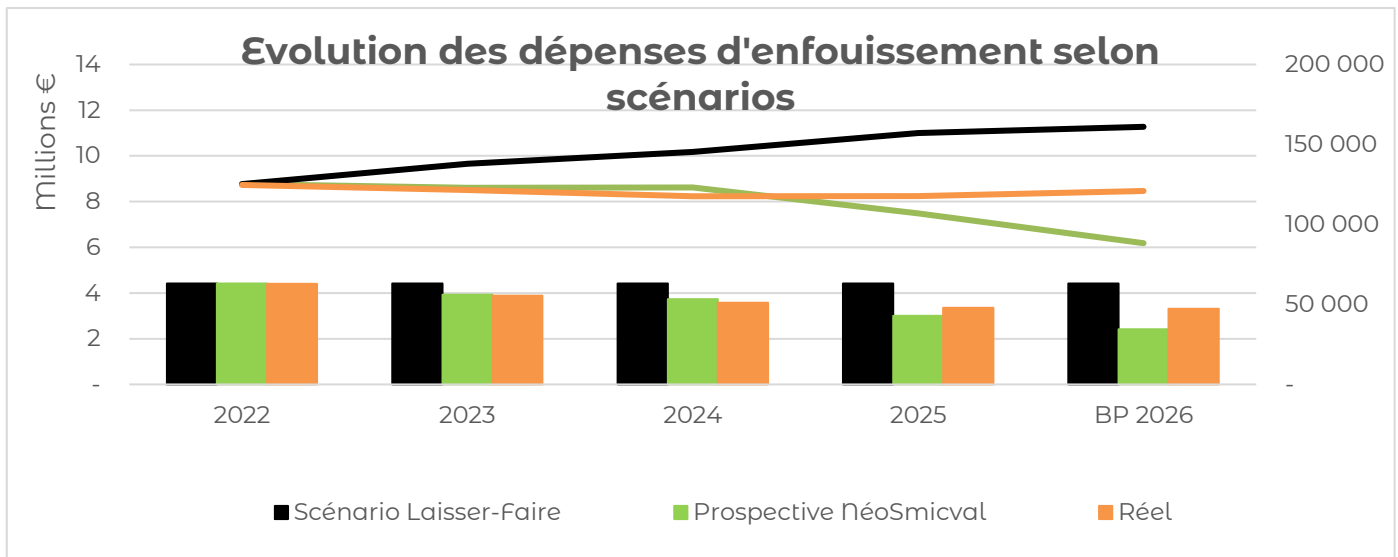
La hausse de +0,6 M€ des charges générales résulte à la fois des **augmentations subies** sur certains postes et de **contraintes opérationnelles** liées aux modalités de maintien de collecte en porte-à-porte et à l'optimisation ainsi freinée sur les zones en Point d'apport collectif. Ainsi, les **dépenses d'assurance progressent de +0,2 M€** sous l'effet conjugué de l'augmentation du parc de véhicules et de l'augmentation générale des primes constatées par de nombreuses collectivités. A l'instar de 2025, le **parc roulant** engendre des coûts d'entretien et de fonctionnement à la hausse de **+0,2 M€** en raison du nombre de véhicules sur l'ensemble de l'année, de la vétusté de certains équipements et de la moindre optimisation des tournées (pièces, réparations, carburant, locations principalement) due au maintien d'un double modèle.

Zoom sur les dépenses d'enfouissement

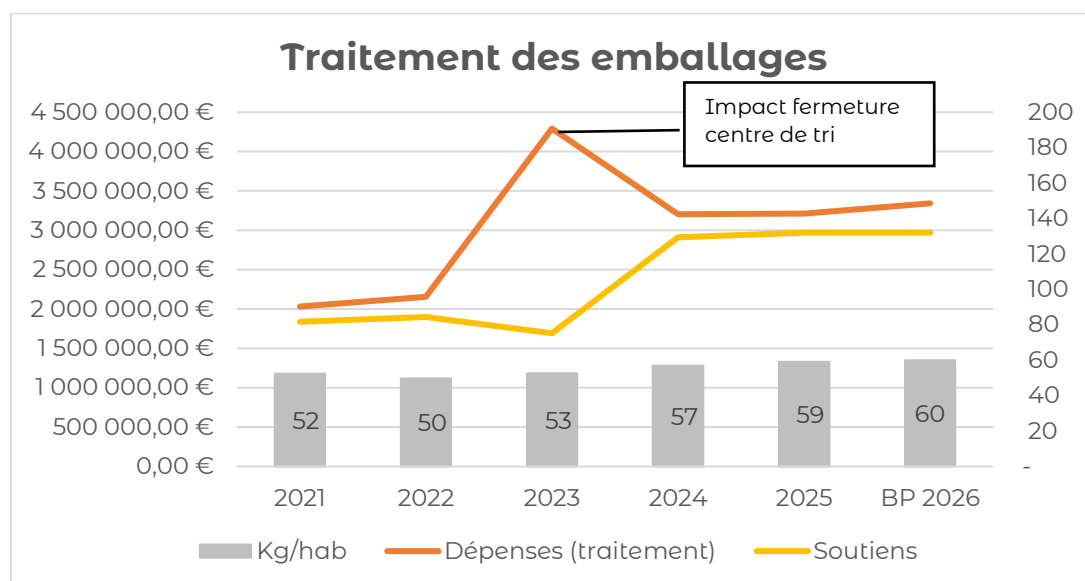
Les dépenses liées à l'enfouissement, comprenant la collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets tout venant en pôle recyclage, **sont prévues en légère diminution à 8,6 M€ (soit -0,2 M€)**, et ce malgré l'augmentation attendue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Cette stabilité s'explique par la poursuite de la baisse des tonnages attendue en 2026 (estimée à environ -7kg/hab./an tous flux confondus), qui permet de neutraliser la hausse de la fiscalité environnementale (TGAP). A défaut, les dépenses d'enfouissement subiraient une augmentation de +0,3 M€.

A noter toutefois que, par rapport au réalisé 2025, les dépenses d'enfouissement prévues au BP 2026 sont en hausse de +0,2 M€. Cette évolution s'explique par des tonnages globaux stables par rapport au réalisé 2025, ce qui limite les possibilités de réduction des coûts.

Pour rappel, l'évolution des dépenses d'enfouissement entre 2022 et 2026 selon les scénarios :



Malgré l'augmentation des tonnages relatifs aux emballages, les dépenses de traitement de ceux-ci augmentent seulement de +0,15 M€ grâce à une stabilisation du cout à la tonne de Trigironde. Elles s'établissent à 3,3 M€. Par ailleurs, si les tonnages supplémentaires d'emballages entraînent des dépenses supplémentaires, ils permettent également des recettes supplémentaires provenant des soutiens (CITEO).



Les charges de personnel devraient s'établir à 17,97 M€ : Cf. zoom sur les ressources humaines ci-après.

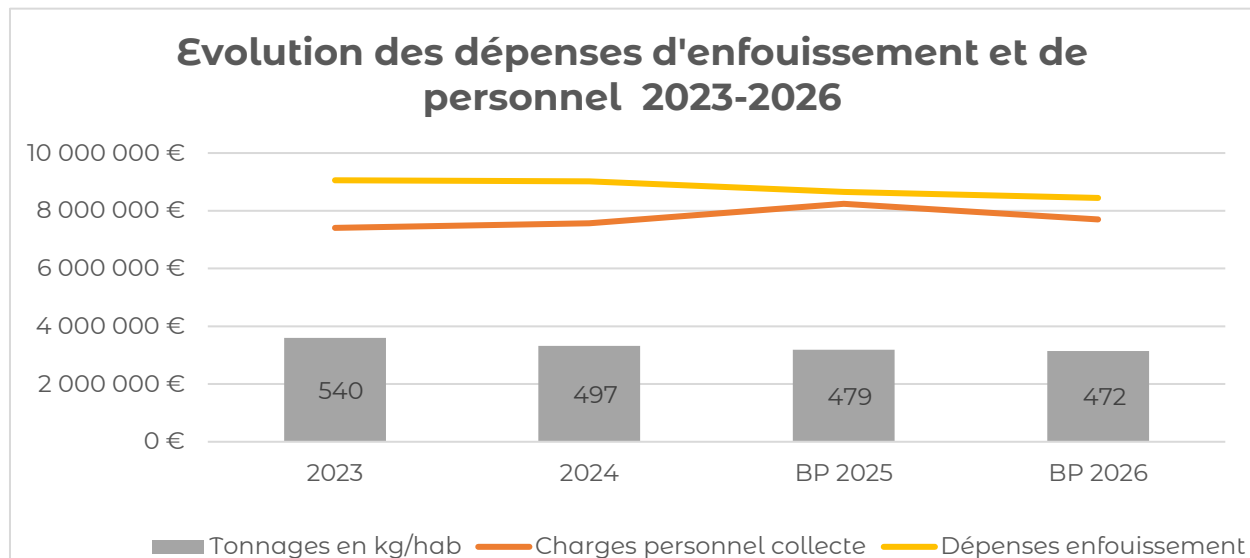
Les charges de gestion courante (chapitre 65) devraient s'élever à 1,2 M€. Il s'agit, entre autres, des subventions versées par le Smicval, des admissions en non-valeur et des indemnités des élus et des « dépenses imprévues » pour 1 M€. Pour rappel, le changement de nomenclature comptable vers la M57 s'est accompagné de la suppression du chapitre dédié. Il avait été proposé au BP 2024 de maintenir ces dépenses spécifiques en les sanctuarisant sur une imputation particulière.

Les charges financières progressent de 0,1 M€ et atteignent 1,4 M€.

Les opérations d'ordre devraient s'élever à 6,5 M€, en augmentation de 1,1 M€. Cette évolution correspond aux amortissements des investissements réalisés au cours des

années précédentes, en particulier en 2024 et 2025, années marquées par des programmes d'investissement importants dont les annuités d'amortissement sont comptabilisées pour la première fois en 2026.

Le virement à la section d'investissement (autofinancement) est de 1,5 M€ (3,15 M€ au BP 2025, pour mémoire).



b) Zoom sur les ressources humaines

La part des dépenses de personnel reste stable à 40% des dépenses réelles en 2026. Le budget s'établit ainsi à 17,9 M€, soit un niveau équivalent au budget 2025 (ajustements compris). Pour mémoire, le service est réalisé dans sa plus grande partie en régie, à l'exception des évacuations des pôles recyclage du Nord Gironde.

Au-delà de leur aspect budgétaire, les ressources humaines sont le reflet des actions qui seront menées dans l'année. **En 2026, elles doivent ainsi permettre la stabilisation du système des zones en point d'apport collectif, la poursuite de l'accompagnement des usagers concernés, l'adaptation à des modalités de collecte différenciées sur le territoire** (et notamment la mise en œuvre du protocole conclu en 2025).

L'année 2026 mobilise donc à nouveau des ressources humaines importantes. Malgré des augmentations incompressibles liées à l'évolution de la carrière des agents et des hausses des cotisations réglementaires, **il a toutefois été possible de maintenir la masse salariale au niveau de 2025** par des arbitrages et re-priorisations.

La part contrainte représente ainsi un surcout de +0,3 M€, dont 0,15 M€ expliqués par le glissement vieillissement technique (GVT) et 0,15 M€ par la hausse des taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Les moyens affectés à la collecte en 2026 sont stables par rapport au budget 2025 (DM comprise). Pour rappel, +0,3 M€ avaient été réalloués à la collecte en 2025 afin de prendre en compte les impacts de la coexistence de plusieurs modalités de collecte. Ces moyens sont donc reconduits en 2026, portant le budget masse salariale de la collecte à 7,7 M€ (39% du chapitre 012) pour un effectif de 174 ETP.

A noter : le BP 2026 de la collecte est stable par rapport au budget 2025 mais en diminution par rapport au réalisé 2025. En effet, en 2025, des dépassements ont été nécessaires sur la collecte sans pour autant dépasser le budget global du chapitre 012 (optimisations sur d'autres services, re-priorisations de recrutement). Le BP 2026 intègre donc des

optimisations par rapport au réalisé 2025, permises grâce à la fin de la double collecte sur les 13 communes déployées en 2025 (NO) et la mise en œuvre du protocole d'accord sur les communes en médiation (fréquence moindre).

Malgré les augmentations incompressibles et le maintien de moyens affectés en 2025 à la collecte, la stabilité budgétaire a été permise en réduisant les moyens affectés à la transition :

- Les conseillers NéoSmicval : -0,2 M€ permis en raison de la réduction du nombre de conseillers mais maintien de renfort conseil de proximité pour maintenir et accroître la proximité à l'usager
- Le pôle territoire : -0,1 M€ permis par la réduction (-2) du nombre de coordonnateurs, résultante de la mise sur pause dans le déploiement. Pour rappel, la mission de l'équipe territoire l'accompagnement des communes dans le déploiement du nouveau modèle de collecte sur leur territoire ;
- Ainsi que des postes vacants qui ne seront pas remplacés ou dont les recrutements sont repriorisés pour intervenir ultérieurement pour -51 K€.

Pour rappel, l'un des piliers fondateurs du Smicval a toujours été de se positionner en qualité d'employeur responsable pour un modèle social favorisant l'emploi local en prenant en compte les spécificités de ses métiers, tout en répondant au mieux aux besoins du territoire. L'engagement social du Smicval dans le cadre de la mise en œuvre de NéoSmicval reste le maintien de l'emploi, **privilégiant des métiers moins accidentogènes, moins usant physiquement et à forte plus-value pour le territoire.** La nouvelle offre de service NéoSmicval entraîne donc la transformation des métiers et un transfert interne vers les nouveaux métiers à la fin de chaque phase de déploiement du nouveau modèle de collecte. Cela se traduit très concrètement par la réduction de certains postes, comme les ripeurs (métier accidentogène et usant physiquement), au profit de nouveaux métiers comme ceux liés :

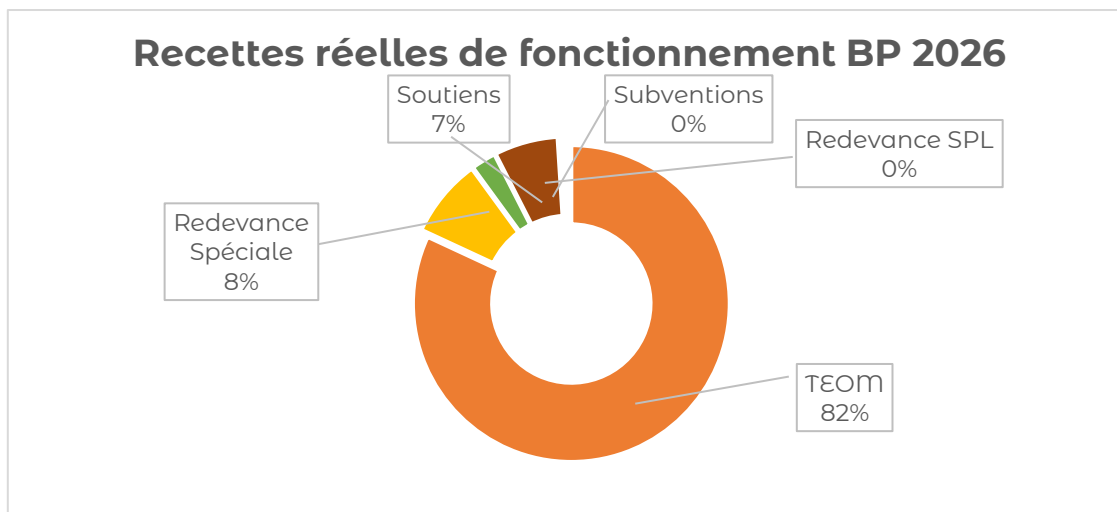
- A l'accompagnement vers la réduction de déchets des habitants et acteurs du territoire,
- Au renforcement de la brigade de nettoyage des points de proximité,
- A la maintenance des installations et des sites (SmicvalMarket, points de proximité)
- A la réparation de matériel électroménager (Comptoir Répar)
- A l'accueil physique et téléphonique des usagers,
- A la facturation

L'objectif, en lien avec la transformation managériale du Smicval, est de poursuivre l'accompagnement individuel et collectif de ces évolutions de métiers, de permettre à la structure de rester agile face aux différents enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

A date, ce sont 42 agents qui ont vu leur métier et leurs compétences évoluer.

c) Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes réelles prévu au BP 2026 s'élève à 49,7 M€. S'ajoutent les opérations d'ordre pour 0,8 M€ et l'excédent reporté estimé à 2,9 M€ pour atteindre l'équilibre budgétaire à 53,5 M€.



Les recettes de fonctionnement restent essentiellement constituées des recettes fiscales (chapitre 74), qui représentent 76% des recettes totales (et 82% des recettes réelles). L'appel à produit, sous réserve de la consolidation du résultat 2025, devrait attendre +40,6 M€, soit une hausse contenue de +1,2 M€ (pour rappel : +2,7 M€ en 2025). Malgré des pertes de recettes propres, la hausse de la fiscalité reste modérée grâce à la stabilité des dépenses de fonctionnement.

Comme en 2025, une différenciation fiscale sera appliquée selon les modalités de collecte et en fonction des coûts projetés en comptabilité analytique correspondant. Pour rappel, le zonage fiscal 2026 a été validé en octobre 2025, afin de prendre en compte les évolutions sur les territoires et les différentes modalités de collecte (PAC et PAP) qui s'appliqueront.

Les recettes propres

Les recettes propres sont attendues à la baisse pour -0,4 M€. Comme en 2025, les cours des matériaux restent soumis à de nombreux facteurs de risque. La tendance baissière du dernier trimestre 2025 conduit à retenir des hypothèses prudentes. Les recettes issues des reventes de matériaux sont ainsi estimées en recul de 0,2 M€ par rapport au BP 2025 (à noter que le réalisé 2025 s'est avéré inférieur aux prévisions).

Par ailleurs, la facturation aux usagers est projetée à 4 M€, dont :

- 3,5 M€ provenant de la redevance spéciale (soit -0,2 M€). Si l'année 2025 a été marquée par une baisse sensible des recettes provenant de la RS (-0,5M€) en raison de l'adaptation du déploiement et des modalités de collecte, c'est un scénario de stabilité qui est privilégié pour 2026.
- 0,1 M€ de facturation en PR (stable par rapport à 2025). Après 2 ans et demi de mise en œuvre de la réforme, nous avons suffisamment de recul pour en estimer les recettes avec plus de finesse.

Les soutiens et subventions (74 hors fiscalité)

Les subventions de fonctionnement enregistrent une forte baisse en 2026 : 0,1 M€ prévus contre 0,7 M€ en 2025. Pour mémoire, elles proviennent de l'Ademe et financent la préparation de l'incitativité ; aucun déploiement n'étant prévu en 2026, aucune subvention correspondante ne sera comptabilisée.

Les soutiens des éco organismes sont estimés à 3,2 M€ en 2026, dont 2,9 M€ provenant de CITEO pour les emballages. Ce dernier a été supérieur aux prévisions en 2025 (effet tonnages et barème). Les tonnages 2026 étant prévu à la hausse (12600T contre 12300T au BP2025), le soutien attendu a été revalorisé.

A noter également : les opérations d'ordre sont essentiellement constituées des amortissements des subventions (0,7 M€) et des travaux en régie (0,2 M€).

2.2. La section d'investissement (recettes et dépenses)

a) Un programme pluriannuel d'investissement nécessaire aux transformations structurelles

Le projet Impact s'inscrit dans un changement profond de modèle de collecte, de traitement et de financement du service public de gestion des déchets. Ces réformes structurelles et le déploiement de NéoSmicval nécessitent un programme d'investissement d'environ 70 M€ entre 2023 et 2026 pour la construction de 3 SmicvalMarket, l'évolution numérique, les chantiers, la modification du parc roulant et l'achat de bornes de collecte de proximité et de composteurs, le contrôle d'accès pour la mise en œuvre de l'incitativité, les études pour l'autonomie de traitement ...

L'ensemble de ces investissements contribue dès à présent et contribueront à l'atteinte des objectifs fixés par Impact.

Le plan pluriannuel d'investissement du SMICVAL couvre la période 2025-2030. Actualisé dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, il intègre :

- Les enveloppes d'investissement autorisées dans le cadres des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (APCP). Elles sont au nombre de 5 au SMICVAL : 1 dédiée à la réforme de la collecte et la mise en place de l'incitativité, 3 dans le cadre du programme Smicval Market (Estuaire, Libournais et Blayais), 1 visant à anticiper les renouvellements de véhicules lourds.
- Le Gros Entretien Renouvellement (GER) bâtementaire
- L'entretien et le renouvellement du parc roulant courant
- Les petits investissements courants pilotés par les services.

Sont exclus du PPI : les opérations d'ordre, les remboursements de capital de la dette et les prises de participation financière.

Le montant global du PPI, initialement chiffré à 58,3 M€ TTC sur 5 ans, a été réévalué 59,3 M€ dont 39,8 M€ soit les 2/3 liés au projet Impact (nouvelle collecte et incitativité et programme SMK). La réévaluation de +1 M€ est liée :

- Pour **0,6 M€ à l'augmentation de l'enveloppe dédiée au parc roulant afin de permettre l'acquisition de 2 BOM (BP 2026), camions dédiés à la collecte en porte-à-porte, nécessaires en raison du maintien d'une collecte en porte-à-porte sur les zones post-médiation,**
- Pour **0,4 M€ à la reprogrammation technique des crédits sur le SMK du Libournais** (affectés en 2024 dans la précédente version du PPI, mais réouverts en 2025 pour tenir compte du réalisé).

N° APCP/Action	Programme	Sous programme	Total voté (APCP)	Réal 2025	BP 2026	Proj 2027	Proj 2028	Proj 2029	Proj 2030	Total 2025-2030	Réal. AU 31/12/2024	Total 2025-2030 + réalisé antérieur à 2025
15- SMK Estuaire	SMK		2 846K€	969K€	40K€	0K€	0K€	0K€	0K€	1 009K€	1 837K€	2 846K€
17- Véhicules lourds	Acquisitions véhicules lourds		916K€	0K€	685K€	228K€	0K€	0K€	0K€	913K€	0K€	913K€
18- SMK Libournaux	SMK		7 701K€	3 672K€	3 561K€	0K€	0K€	0K€	0K€	7 232K€	598K€	7 831K€
19- SMK Blayais	SMK		3 281K€	65K€	768K€	2 449K€	0K€	0K€	0K€	3 281K€	0K€	3 281K€
16.1 - Nouvelle collecte et incitativité	Incitativité 2022-2026		7 500K€	654K€	321K€	3 966K€	0K€	0K€	0K€	4 941K€	2 559K€	7 500K€
	Refonte de la collecte		11 500K€	5 315K€	272K€	3 652K€	0K€	0K€	0K€	9 240K€	2 260K€	11 500K€
	Collecte proximité hors bio déchets		15 100K€	2 929K€	892K€	6 013K€	0K€	0K€	0K€	9 834K€	5 266K€	15 100K€
	Collecte proximité biodéchets		4 900K€	645K€	246K€	2 619K€	0K€	0K€	0K€	3 510K€	1 390K€	4 900K€
	Total Réforme de la collecte et incitativité 2022-2026		39 000K€	9 543K€	1 731K€	16 251K€	0K€	0K€	0K€	27 524K€	11 476K€	39 000K€
GER bat.	GER Bâtiments - Enjeux envirt et régl.		0K€	0K€	10K€	12K€	0K€	0K€	0K€	22K€	0K€	22K€
	STEP St Giron		0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€	0K€
	STEP St Denis		0K€	18K€	11K€	84K€	0K€	0K€	0K€	113K€	0K€	113K€
	PE St Denis		0K€	0K€	0K€	6K€	6K€	6K€	6K€	24K€	0K€	24K€
	Entretien divers		0K€	0K€	0K€	4K€	4K€	4K€	4K€	14K€	0K€	14K€
	AMO et marchés divers		0K€	40K€	4K€	12K€	0K€	12K€	12K€	81K€	0K€	81K€
	Sécurité des sites		0K€	0K€	24K€	6K€	6K€	6K€	6K€	48K€	0K€	48K€
	Bornes de recharge véhicules électriques		0K€	58K€	49K€	124K€	16K€	28K€	28K€	301K€	0K€	301K€
	Total GER Bâtiments - Enjeux envirt et régl.		0K€	58K€	49K€	124K€	16K€	28K€	28K€	301K€	0K€	301K€
	GER Bâtiments - Continuité de service		0K€	25K€	0K€	12K€	24K€	12K€	12K€	85K€	0K€	85K€
	Etudes		0K€	20K€	66K€	18K€	0K€	0K€	0K€	104K€	0K€	104K€
	Matériel		0K€	164K€	206K€	60K€	60K€	60K€	60K€	611K€	0K€	611K€
	Travaux		0K€	195K€	93K€	54K€	144K€	0K€	0K€	486K€	0K€	486K€
	Nouveaux services - MPAC Collecte		0K€	404K€	366K€	126K€	246K€	72K€	72K€	1 286K€	0K€	1 286K€
	Total GER Bâtiments - Continuité de service		0K€	404K€	366K€	126K€	246K€	72K€	72K€	1 286K€	0K€	1 286K€
	GER conditions de travail / entretien des sites		0K€	36K€	50K€	24K€	24K€	24K€	24K€	181K€	0K€	181K€
	Matériel		0K€	17K€	5K€	6K€	6K€	6K€	6K€	46K€	0K€	46K€
	Condition de travail		0K€	187K€	90K€	180K€	60K€	60K€	60K€	637K€	0K€	637K€
	Voirie		0K€	240K€	145K€	210K€	90K€	90K€	90K€	865K€	0K€	865K€
	Total GER conditions de travail / entretien des sites		0K€	240K€	145K€	210K€	90K€	90K€	90K€	865K€	0K€	865K€
Parc roulant	Acquisitions Collecte		0K€	0K€	1 209K€	90K€	90K€	0K€	0K€	1 389K€	0K€	1 389K€
	Acquisitions PR		0K€	159K€	0K€	432K€	684K€	0K€	0K€	1 275K€	0K€	1 275K€
	VLU		0K€	0K€	288K€	144K€	144K€	144K€	96K€	816K€	0K€	816K€
	Réfections		0K€	80K€	90K€	222K€	210K€	222K€	312K€	1 136K€	0K€	1 136K€
	Entretiens et réparations courantes		0K€	173K€	150K€	0K€	0K€	0K€	0K€	323K€	0K€	323K€
	Total Parc roulant		0K€	412K€	1 737K€	888K€	1 128K€	368K€	408K€	4 939K€	0K€	4 939K€
GER Divers	Divers		0K€	1 959K€	2 621K€	2 266K€	1 974K€	1 767K€	1 407K€	11 994K€	0K€	11 994K€
Total général			53 744K€	17 322K€	11 700K€	22 541K€	3 454K€	2 322K€	2 004K€	59 344K€	13 911K€	73 255K€

Les autorisations de programme :

Afin de faciliter la gestion pluriannuelle de ses gros investissements, le Smicval utilise la procédure d'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) qui permet de diminuer les reports de crédits et aide à la planification des procédures administratives.

A ce jour, cinq autorisations de programme sont en cours, pour un montant total de 53,8 M€ TTC, dont 39,6 M€ TTC pour la période à venir 2025-2030 et 14,2 M€ TTC déjà réalisés (hors champs PPI) :

- APCP 15 : SMK Estuaire (2,8 M€ TTC)
- APCP 16 : nouvelle collecte et incitativité (39 M€ TTC)
- APCP 17 : acquisition de véhicules lourds (0,9 M€ TTC)
- APCP 18 : SMK Libournais (7,7 M€ TTC – ajustement à venir)
- APCP 19 : SMK Blayais (3,2 M€ HT)

b) Les dépenses d'investissement en 2026

Le montant des dépenses d'équipement est de 12,9 M€ en 2026, y compris les restes à réaliser pour 1,3 M€. S'ajoutent ensuite le remboursement du capital de la dette pour 4,3 M€, les opérations d'ordre (correspondant aux écritures de régularisation des avances versées sur les marchés de travaux) pour 2,1 M€ et le déficit d'investissement de 2025 à 6,1 M€. **Le budget d'investissement toutes dépenses confondues s'élève à 25,4 M€, soit - 7,4 M€ par rapport au BP 2025.**

Comme attendu, **les seules dépenses d'équipement diminuent très fortement de -10,3 M€ (-45%).** Si les années 2024 et 2025 étaient marquées par un fort niveau d'investissement en lien avec le phasage du projet, 2026 sera une année de stabilisation, sans fort déploiement. Les dépenses sont donc logiquement à la baisse.

Les principales évolutions par grandes masses d'investissement :

- Transformation de la collecte et incitativité : -9,2 M€
- SMK Estuaire : -1 M€, celui-ci étant réceptionné et ouvert depuis septembre 2025
- SMK du Libournais : -1,3 M€ ; l'année 2025 a été consacrée à la réalisation de la tranche ferme qui devrait être réceptionnée au premier
- SMK du Blayais : +0,6 M€

La moitié des dépenses d'investissement budgétée en 2026 correspond à des engagements pluriannuels déjà votés et entre dans le cadre d'une autorisation de programme, soit 6,7 M€.

A noter également que près de 1 M€ sera consacré en 2026 aux grosses réparations et au renouvellement de BOM, en complément des dépenses de locations sur la section de fonctionnement. Le parc de BOM, vieillissant car ayant initialement vocation à être réformé progressivement pour être remplacé par des camions de collecte en PAC, nécessite d'être maintenu en raison de modalités de collecte différentes qui perdurent sur le territoire. Ainsi, l'acquisition de 2 BOM (Bennes à Ordures Ménagères) est prévue cette année. Celles-ci pourront être réaffectées à de la collecte des biodéchets en point d'apport ultérieurement, l'objectif en 2026 étant de garantir les différentes modalités de collecte en vigueur en 2026 et la continuité du projet.

Les dépenses d'équipements se répartissent comme suit :

Equipements	BP 2026	
Transformation numérique Mat. Informatique et Contrôle Accès	1 502 291 €	12%
Matériels roulants : acquisition et réparations	3 357 889 €	26%
Pôles recyclages + SmicvalMarket	4 880 922 €	38%
Bornes/Point d'apport collectif, Bacs, composteurs	1 598 908 €	12%
Pôle de Saint-Denis-de-pile	368 885 €	3%
Pôle de Saint-Girons	237 919 €	2%
Centres d'enfouissement techniques	82 974 €	1%
Plateforme de compostage	39 051 €	0%
Voirie – accès aux sites	240 000 €	2%
Matériel technique	183 022 €	1%
Projet Impact Déploiement, Autonomie de traitement, Chantiers	357 767 €	3%
	12 849 628 €	100%

L'encours de la dette au 1er janvier 2026 s'élève à 45,2 M€. Le stock de dette augmentera de 0,6M € En 2026, le remboursement du capital de la dette s'élève à 4,3 M€ pour des nouveaux emprunts à hauteur 4,8 M€.

c) Les recettes d'investissement

Le financement des investissements 2026 s'équilibre entre :

- **l'emprunt** : 19%, soit 4,8 M€,
- **l'autofinancement** : 45%, soit 11,4 M€ (6,6 M€ d'amortissement, 3,3 M€ en couverture du déficit 2025 et 1,5 M€ en autofinancement)
- **les subventions** : 22%, soit 5,5 M€, dont 4 M€ en reste à réaliser, le SMICVAL ayant obtenu plusieurs subventions en 2025 sans pour autant bénéficier des versements dans l'année (notamment : 1,5 M€ de CITEO, et près de 2 M€ du FEDER).
- **Le FCTVA** : 9%, soit 2,4 M€. Le FCTVA est en forte progression, ce dernier portant sur les investissements N-2.
- **les opérations d'ordre** : 5%, soit 1,2 M€

La part prépondérante des ressources hors emprunt, permet de limiter le recours à l'endettement tout en finançant les engagements antérieurs et les investissements nouveaux.

Par ailleurs, les ressources propres couvrent largement le remboursement du capital de la dette (4,3 M€) et contribuent directement au financement de l'investissement, ce qui garantit la soutenabilité financière du Smicval et démontre sa capacité à investir sans dégrader son niveau d'endettement ni créer des tensions sur l'épargne future.

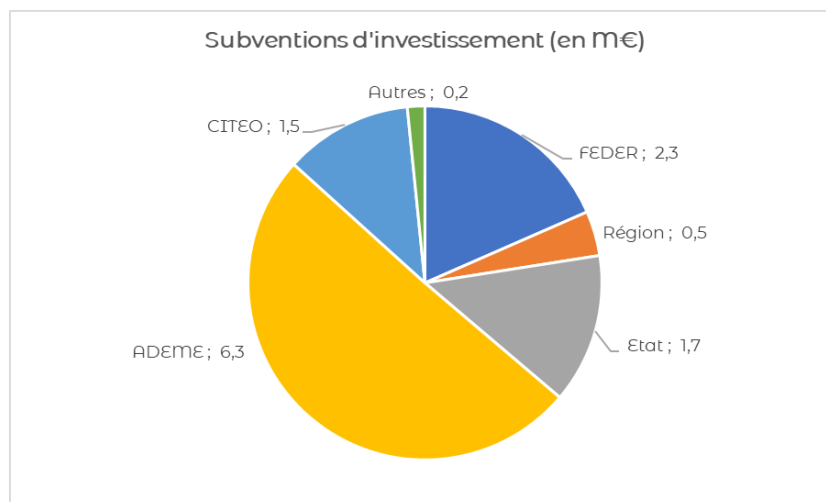
Zoom subventions au 01/01/2026

Les projets du SMICVAL restent très soutenus par les financeurs, notamment le déploiement de la collecte des biodéchets et la préparation de l'incitativité (par l'Ademe) et les Smicval Market (Etat, Région et Feder).

Ainsi, au 01/01/2026, les subventions obtenues s'élèvent à 12,4 M€. Parmi les nouvelles subventions confirmées en 2025 :

- 1,5 M€ provenant de CITEO (financement des bornes d'emballage et cartons dans le cadre du déploiement de la nouvelle collecte
- 2 M€ provenant du FEDER pour la création des Smicval Market de l'Estuaire et du Libournais (projets lauréats, finalisation de l'instruction en cours).

Les Smicval Market de l'Estuaire et du Libournais sont subventionnés à hauteur de 4,2M€ soit près de 50% du cout global HT total des opérations. De nombreux versements au titre de ces nouvelles subventions ainsi que l'Etat (financement des SMK) sont attendus en 2026, expliquant le montant important des restes à réaliser.



2.3. La fiscalité, une inflexion des dépenses qui contribue à la maîtrise fiscale

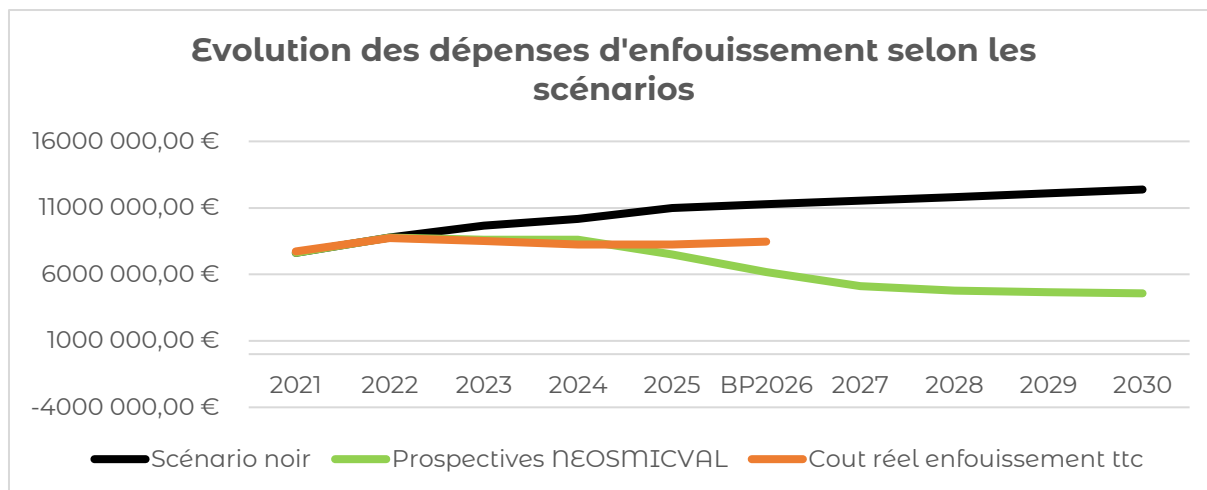
a) **Rappel de la trajectoire fiscale du scénario du laisser-faire et démonstration de la maîtrise fiscale**

Pour rappel, l'augmentation du coût du traitement des déchets est un enjeu majeur pour le Smicval. Les 4 réformes structurelles adoptées par le comité syndical le 6 septembre 2022 visent la baisse massive des tonnages pour, entre autres, neutraliser l'augmentation des coûts de traitement des déchets.

Le « scénario du laisser-faire » prévoyait que les coûts de traitement des déchets enfouis pour des tonnages constants puisse dépasser 14 M€, alors que, si les objectifs d'Impact à l'horizon 2030 sont atteints, les coûts pourraient se maintenir sous le seuil des 6 M€.

Au vu des résultats 2025 concernant la réduction des déchets, qui sont meilleurs que les projections modélisées avec le « scénario d'Impact » et de la projection des actions 2026, les besoins de financement répercutés sur la fiscalité sont toujours en augmentation mais très nettement inférieurs aux besoins du « scénario du laisser-faire ».

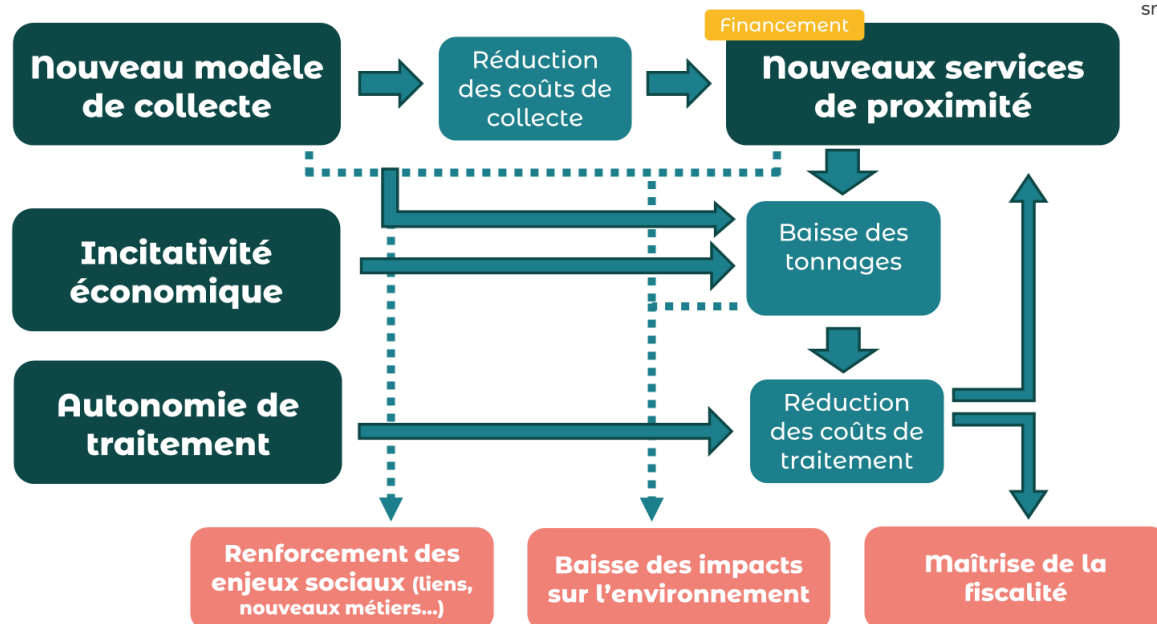
Jusqu'en 2024, les résultats étaient en concordance avec la prospective posée. Cependant, en 2025, le déploiement de la nouvelle collecte ayant été ralenti, les tonnages d'OMR (Ordures ménagères résiduelles) n'ont pas baissé autant que prévu.



b) Une fiscalité qui intègre les changements de collecte et les modalités de service du territoire

La refonte complète du service de collecte, qui prévoit de passer d'un mode majoritairement en porte à porte vers un mode de collecte en point d'apport collectif, doit permettre à terme des économies, et donc une diminution des coûts de fonctionnement en lien avec la baisse des tonnages et l'optimisation de la collecte. Ces économies réalisées permettront la mise en place des nouveaux services et participeront à la maîtrise de la fiscalité.

Les impacts attendus d'IMPACT



Depuis 2023, la fiscalité s'est adaptée au changement de collecte réalisé progressivement sur le territoire et à ses adaptations.

Le zonage fiscal

Le déploiement de cette nouvelle collecte a débuté en fin d'année 2023 et se décline en 5 phases. Pour tenir compte de ces modifications de service rendu et des couts associés pour les phases déployées :

- en 2024, deux nouvelles zones fiscales (10 et 11) correspondant aux phases 1 et 2 du déploiement ont été créées (délibération 2023-54 du 10 octobre 2023)
- en 2025, trois nouvelles zones (12, 13 et 14) regroupant les communes déployées durant les phases 3 et 4 ont été créées (délibération 2024-38 du 8 octobre 2024)

⇒ Selon ce même principe, le zonage a de nouveau été modifié en octobre 2025 afin de tenir compte des différentes organisations du service de collecte. Cinq nouvelles zones homogènes sont ainsi créées, portant à 19 le nombre de zones fiscales pour 2026.

Les taux préconisés

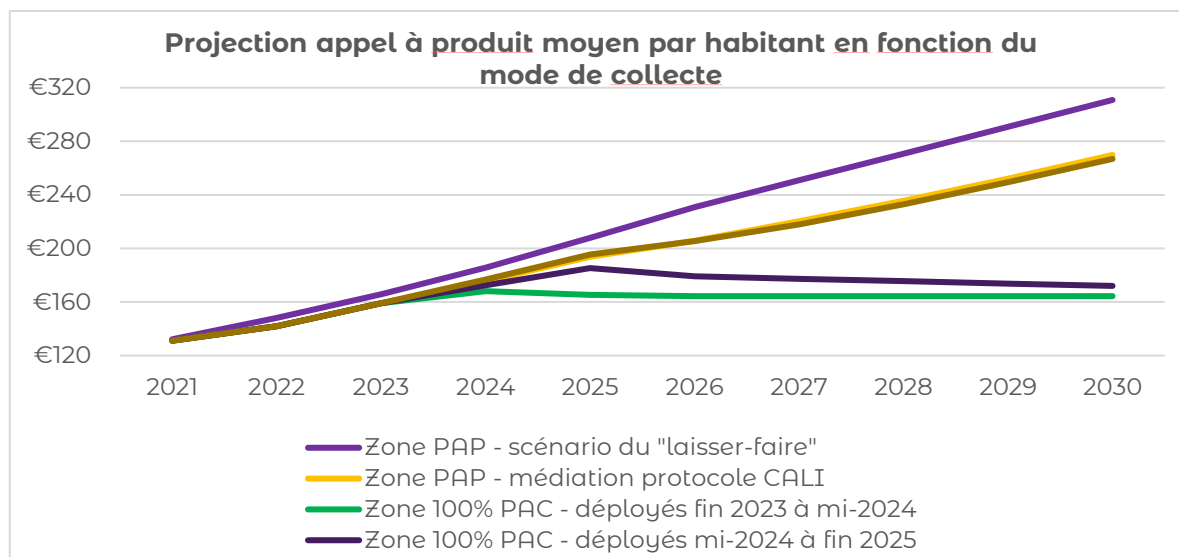
En 2024 et 2025, l'appel à produit des zones basculées en PAC avait bénéficié d'une évolution de taux intégrant les économies attendues grâce à la collecte en PAC sur leur territoire. Ainsi, en 2025, trois modalités d'évolution, correspondant à nouveau au degré d'avancement du changement de collecte par zone, avait été retenues pour établir les taux de fiscalité préconisés :

- les zones basculées sur 100% de l'année 2024
- les zones "mixtes" basculant en cours d'année 2025
- les zones conservant un mode de collecte en porte-à-à porte, selon le cout afférent au maintien du PAP par zone (protocole d'accord transactionnel)

⇒ En 2026, il est proposé une évolution du produit moyen à l'habitant différenciée selon les modalités de service appliquées par zones fiscales, conformément au zonage voté.

Pour rappel, trois modalités de collecte sont ainsi identifiées :

- 100% Points d'apport collectif (PAC)
 - Dont communes déployées de fin 2023 à début 2024
 - Dont communes déployées de mi 2024 à mi 2025
- Communes en médiation : maintien de Porte-à-Porte (PAP) avec fréquence adaptée, suivant le dispositif du protocole de médiation
- 100% Porte-à-porte (PAP) - Protocole transactionnel avec la CALI/Galgon/Pleine-Selve



Il est proposé une évolution du produit moyen par habitant d'environ :

- -5€ pour les zones fiscales en 100% PAC depuis fin 2023/2024
- -10€ pour les zones fiscales en 100% PAC depuis 2024/2025
- +10€ à +11€ pour les zones fiscales correspondant aux communes signataires du protocole d'accord transactionnel (et assimilées) issue de la médiation menée en 2025
- +12€ pour les zones fiscales en 100% PAP (protocole d'accord transactionnel CALI/Galgon/Pleine Selve.

Les évolutions suivantes aboutissent à un appel à produit en augmentation de 1,2M€ comme indiqué ci-avant et sont conformes à l'évolution des couts observés.

c) Les hypothèses de calcul de la fiscalité proposée pour 2026

1. Une population en augmentation de **+0,60%** (INSEE – 216 798 habitants)
2. Les bases fiscales 2026* en évolution de **+1,3%** par rapport à 2025
3. Un appel à produit en augmentation de **+1,2M€**
4. Une différenciation fiscale conformément aux zones fiscales et aux protocoles signés

**estimations des bases prévisionnelles 2026*

Sur cette base d'hypothèses et au vu des éléments présentés dans ce ROB, les projections de fiscalité 2026 seraient :

Produit attendu 2026	Population 2026	Zones fiscales	Simulation		Simulation
			Taux 2026	Taux 2025	Evolution taux 2025-2026
40 647 942 €	216 798	1	13,86%	13,05%	6,2%
		2	22,55%	21,61%	4,3%
		3	14,95%	15,86%	-5,7%
		4	21,34%	19,94%	7,0%
		5	11,87%	11,78%	0,8%
		6	12,95%	13,71%	-5,5%
		7	26,02%	24,46%	6,4%
		8	20,50%	19,48%	5,2%
		9	25,54%	24,02%	6,3%
		10	22,19%	20,57%	7,9%
		11	13,10%	13,66%	-4,1%
		12	19,95%	19,20%	3,9%
		13	24,79%	23,55%	5,3%
		14	25,00%	23,96%	4,3%
		15	11,07%	11,78%	-6,0%
		16	19,85%	20,57%	-3,5%
		17	18,05%	19,20%	-6,0%
		18	21,81%	23,55%	-7,4%
		19	22,64%	23,96%	-5,5%

2.4. Les ratios financiers attendus

Les indicateurs financiers prévisionnels en 2026 sont satisfaisants. Le maintien d'une bonne santé financière est essentiel pour aborder économiquement la transition annoncée et les besoins d'investissements nécessaires.

- Taux d'épargne brute : 8,8% (9,3% au BP 2025)
- Capacité de désendettement : 10,5 ans contre 10,9 ans au BP 2025 et 5,97 réalisé en 2025.

2.5. Un contexte économique et financier toujours contraint, mais des conditions de financement désormais stabilisées

a) Les conditions de financement en 2025

En 2025, les conditions de financement ont été marquées par une baisse significative des taux monétaires, sous l'effet de l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE. Les taux Euribor, indices de référence des financements à taux variable, ont reculé de près de 2 points par rapport à leur pic de mi-2023, avec une normalisation progressive de la courbe des taux.

En revanche, cette détente des indices n'a pas été intégralement répercutée dans les conditions de financement proposées aux collectivités. Les marges bancaires se sont nettement durcies, en lien avec les incertitudes politiques et budgétaires nationales et la dégradation du coût de refinancement des banques. En fin d'année 2025, les marges observées atteignaient en moyenne environ 110 points de base, contre 85 à 90 points de base précédemment.

Malgré ce contexte, l'accès au crédit est resté très satisfaisant pour le SMICVAL. Les consultations bancaires ont bénéficié d'une forte profondeur de marché, avec des ratios de couverture compris entre 350 % et 400 % des montants recherchés sur des maturités longues, traduisant la confiance des partenaires financiers dans la situation et le projet du Syndicat.

Au 1er janvier 2025, l'encours de dette du Smicval atteignait 40,8M€. Avec 8,3€ de versements mobilisés dans l'année et 3,8M€ de capital remboursé, il s'établit au 31 décembre 2025 à 45,2M€.

b) Les conditions de financement attendues en 2026

Pour 2026, **les marchés anticipent une stabilisation des taux monétaires autour de 2 %**, marquant la fin du cycle de baisse engagé depuis 2024. La volatilité attendue demeure faible et la courbe des taux monétaires a retrouvé une configuration normale, signe d'un retour progressif à un environnement plus équilibré.

En revanche, les taux longs devraient soumis à de fortes tensions. Le taux de l'OAT 10 ans demeure élevé, reflétant les inquiétudes persistantes des investisseurs quant à la situation budgétaire et politique française. Cette situation continue d'alimenter des marges bancaires élevées, qui devraient rester un facteur de vigilance en 2026.

Dans ce contexte, les collectivités locales font face à un double enjeu :

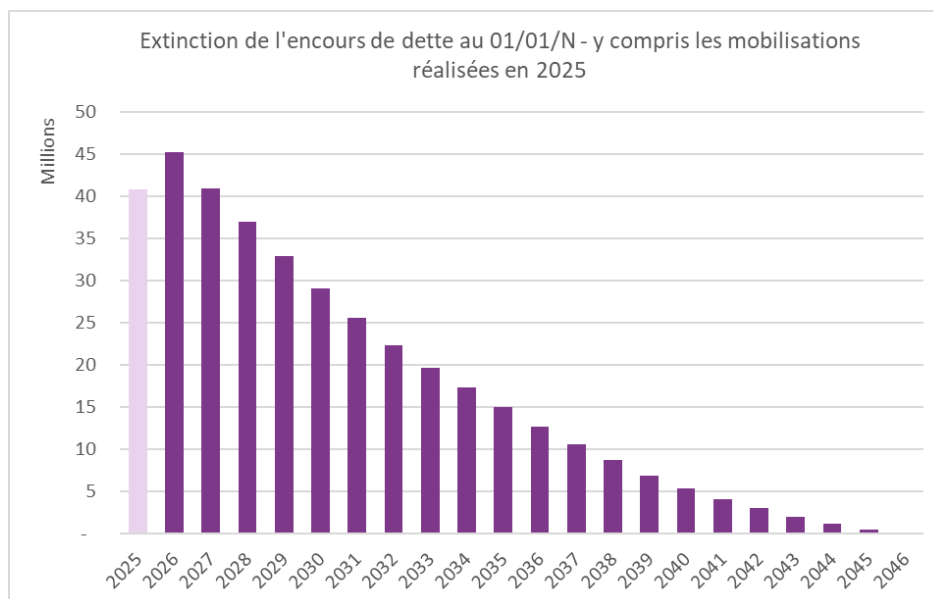
- sécuriser les volumes de financement nécessaires,
- tout en maîtrisant le coût global de la dette.

La capacité du SMICVAL à anticiper les évolutions de marché, à diversifier ses partenaires bancaires et à adapter sa stratégie de taux constitue un atout déterminant pour faire face à ce contexte encore contraint.

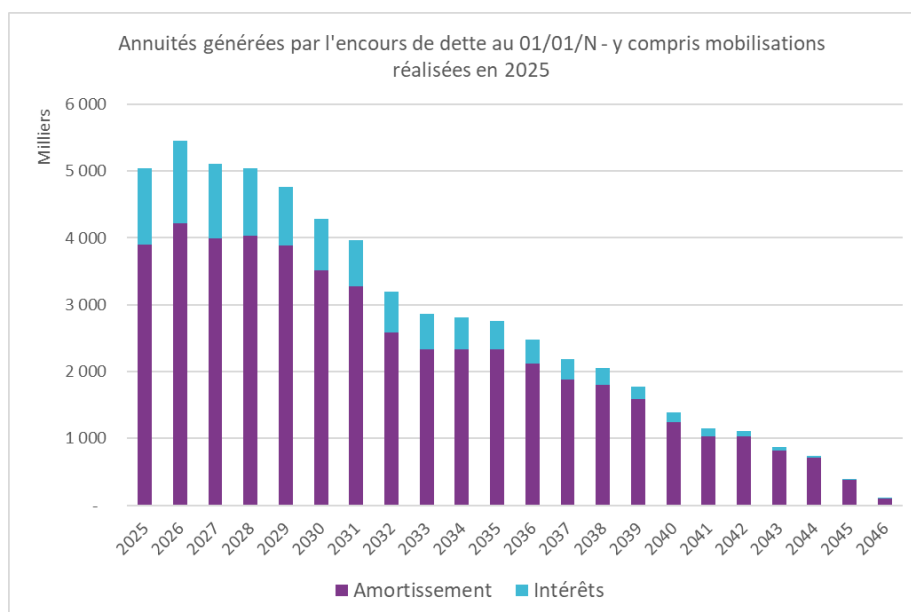
2.6. Une dette maîtrisée et pilotée

a) Le volume de l'encours de dette du Syndicat

Au 1er janvier 2026, l'encours de dette du SMICVAL atteint 45,2 M€, en hausse de 11 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par un amortissement annuel de 3,9 M€, conjugué à la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de 8,3M€ en 2025 afin de couvrir les besoins d'investissement.



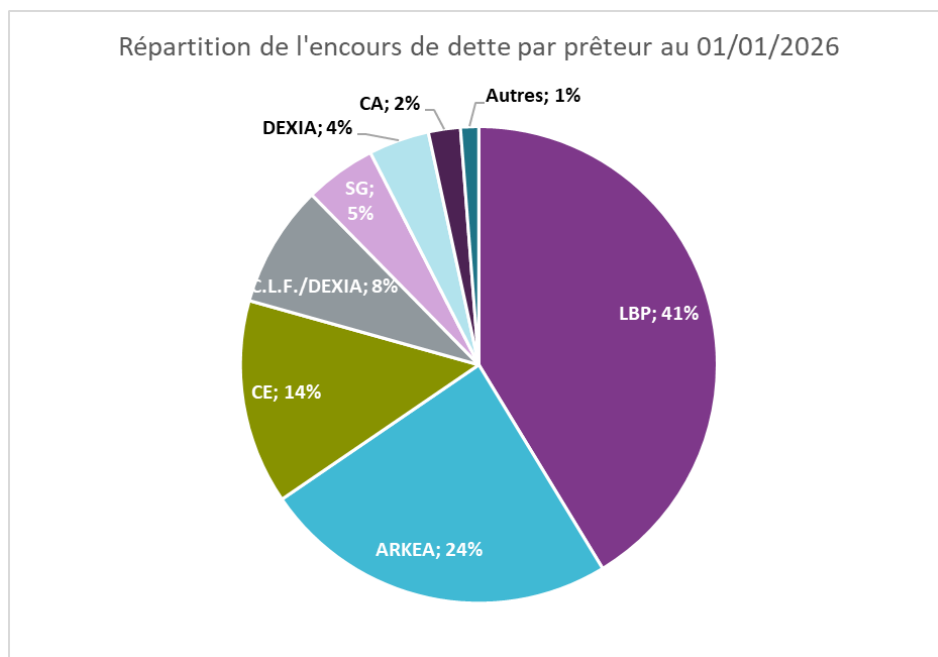
Le syndicat affiche un niveau d'amortissement annuel proche de 4M€ jusqu'en 2029, présentant un pallier d'amortissement, ce qui implique une anticipation des échéances afin d'éviter toute tension financière. Par ailleurs, lors de ses récentes mobilisations, le syndicat a privilégié des emprunts de maturité relativement longue, autour de 20 ans, dans l'objectif de maîtriser le poids de la dette et de préserver sa soutenabilité financière à moyen et long terme.



b) La répartition par prêteur de l'encours

Au 1er janvier 2026, La Banque Postale et Arkéa concentraient respectivement 41% et 24% de l'encours de dette du SMICVAL. La part prépondérante de La Banque Postale s'explique par la compétitivité des financements proposés au syndicat et l'importance des volumes proposés. Toutefois, un risque de retrait de cet établissement lors des prochaines consultations ne peut être écarté. Dans ce contexte, les financements fléchés de certains acteurs, tels que la Banque des Territoires, pourront constituer une alternative, sous réserve de conditions financières compétitives dans les mois à venir.

Le graphique ci-dessous représente la répartition par prêteur de l'encours de dette.



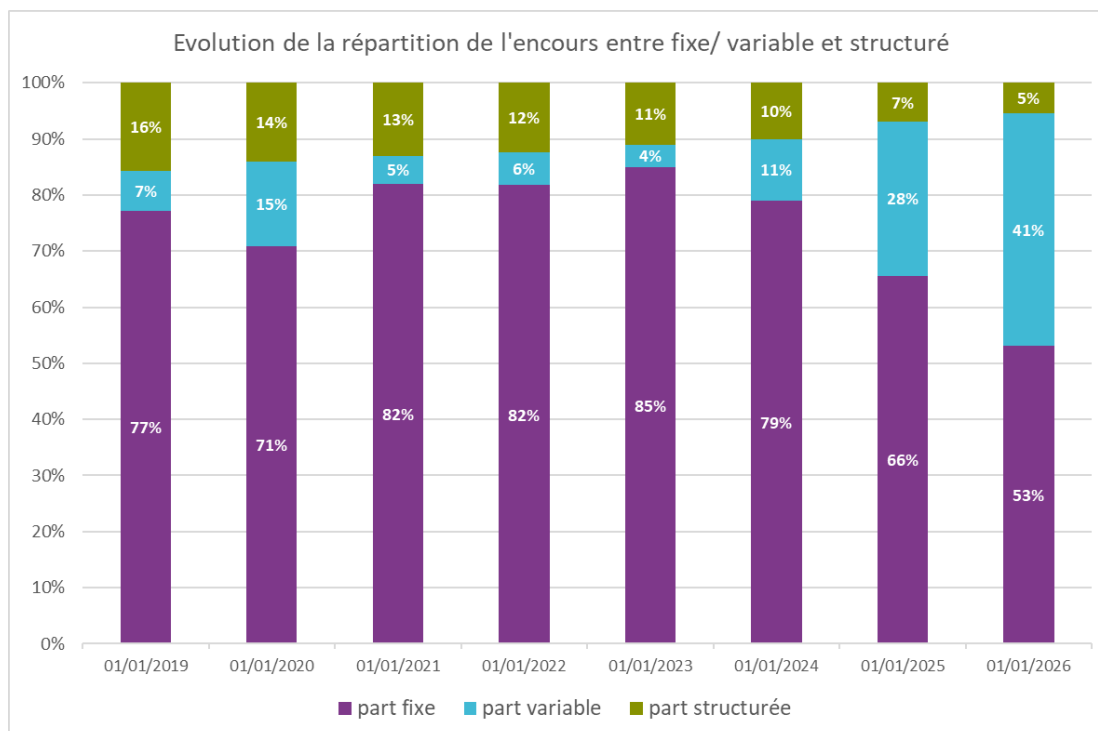
c) Une stratégie de taux prudente et agile

Depuis plusieurs années, le syndicat a structuré sa dette autour d'un objectif fort de maîtrise du coût financier et de visibilité budgétaire. Historiquement, cette approche s'est traduite par un recours quasi exclusif à des emprunts à taux fixe, contractés à des conditions particulièrement favorables, inférieures à 1,50 %, permettant de sécuriser durablement le coût de l'encours. À l'entrée dans la phase de remontée des taux, l'exposition au taux variable demeurait ainsi très limitée, représentant seulement 4 % de la dette.

L'évolution récente des conditions de marché a toutefois conduit le syndicat à adapter sa stratégie de financement. **Depuis 2023, les nouvelles mobilisations ont été réalisées intégralement à taux variable, afin d'éviter de figer l'encours sur des niveaux de taux fixes durablement dégradés.** Cette orientation s'est traduite par une progression graduelle de la part variable, passée de 4 % au 1er janvier 2023 à 11 % au 1er janvier 2024, puis 28 % au 1er janvier 2025, pour atteindre 41 % au 1er janvier 2026.

Cette approche s'accompagne d'une gestion proactive de la dette, visant à fixer ou renégocier les encours dès que les conditions de marché le permettent. Grâce à l'accompagnement FCL Gérer la Cité, le syndicat bénéficie d'une surveillance continue des taux et peut déclencher des conversions lorsque des seuils cibles sont atteints (par exemple un swap 10 ans < 2 %). FCL alerte à l'approche de ces niveaux, facilite rapidement les demandes de cotation et permet d'agir lorsque les conditions sont alignées avec le marché. La stratégie prévoit également d'identifier les lignes les plus coûteuses pour d'éventuels refinancements lorsque la détention des marges bancaires offrira des conditions plus favorables.

Avec le recul, cette stratégie apparaît particulièrement pertinente : le repli déjà amorcé des taux variables a permis au Syndicat de préserver la soutenabilité de sa dette et d'éviter l'inscription, sur des maturités longues de l'ordre de 20 ans, de taux fixes supérieurs à 4 %, tout en conservant une capacité d'adaptation aux évolutions futures des marchés.



Dans les conditions de marché actuelles, le coût moyen de la dette du syndicat est anticipé à 2,84% au 01/01/2026, contre 2,73% l'année précédente. Ce qui confirme la pertinence de la stratégie mise en place.

d) Focus sur l'emprunt structuré

L'encours de dette du SMICVAL intègre un emprunt structuré indexé sur le SOFR, taux de référence américain à court terme, présentant un capital restant dû de 2,45 M€ au 1er janvier 2026 et une durée résiduelle de 5 ans et 8 mois. Cet instrument est classé 4E selon la classification de Gissler, traduisant un niveau de complexité et de risque significatif, formule structurée, faisant peser un risque accru de renchérissement du taux supporté par le syndicat.

Depuis 2024, l'assouplissement de la politique monétaire américaine, en réponse au ralentissement de l'activité économique et à l'atténuation des tensions inflationnistes, a permis une détente significative des taux. Le SOFR s'est ainsi éloigné de la barrière critique, réduisant sensiblement le niveau de risque associé à cet emprunt.

Dans ce contexte, le facteur temps joue en faveur du syndicat, la durée résiduelle du contrat diminuant progressivement l'exposition au risque. Néanmoins, une surveillance régulière de cet encours demeure nécessaire afin d'anticiper toute évolution défavorable des marchés. La sortie anticipée du contrat n'est pas envisagée, compte tenu du coût jugé prohibitif d'une telle opération. FCL Gérer la Cité met à jour chaque année la stratégie de gestion du risque vis-à-vis de ce contrat.

⇒ **La dette du Smicval reste maîtrisée. Les ratios financiers satisfaisants permettront au Smicval d'assurer le remboursement des nouveaux emprunts et d'autofinancer une partie du changement de modèle.**

A retenir pour 2026

L'année 2026 s'inscrit comme une année de stabilisation et de rebond, après trois années intenses de transition.

Elle a pour enjeu de consolider la nouvelle offre de service, dans l'esprit des quatre transformations portées pour le projet politique IMPACT, tout en préparant l'installation de la gouvernance 2026-2032 du Smicval.

Les orientations 2026 se déclinent autour de 10 priorités, visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, la qualité du service rendu, la soutenabilité financière et l'adhésion des habitants. :

- 1) **Poursuivre l'amélioration et la stabilisation de la collecte en points d'apport collectif**, avec la consolidation de l'organisation et l'amélioration de l'usage et de la qualité du service rendu
- 2) **Continuer le programme SmicvalMarket** avec l'ouverture du SmicvalMarket du Libournais fin 2026 et le début des travaux sur celui du Blayais
- 3) **Renforcer le tri à la source des restes alimentaires**, en volume capté et en qualité de tri avec un travail sur la simplification du transport vers les bornes et sur la prévention du gaspillage alimentaire
- 4) **Poursuivre le développement des nouveaux services issus des chantiers « Zero Waste »**, notamment à travers de :
 - Le renforcement de la **feuille de route "réparation"** avec l'ouverture du deuxième Comptoir Repar, service de réparation de petits électroménagers et le développement du dispositif Collège Repar,
 - Le développement de l'économie de la fonctionnalité, avec notamment une première expérimentation d'un **service de bibliothèque d'objets**,
 - L'extension des **plateformes de compostage à la ferme**,
 - La poursuite des **programmes d'accompagnement et coopération territoriale**, notamment auprès des commerçants et des associations,
 - Le dépôt du **Manifeste contre les emballages plastiques** auprès du Ministère
- 5) **Déployer de nouvelles filières de recyclage** : mise en place de la REP PMCB, travail sur la qualité du tri dans la benne tout-venant,...
- 6) **Renforcer les actions d'économie circulaire amont** (Ecologie Industrielle et Territoriale, liens avec l'éco-conception) **et d'économie régénérative** (régénération des écosystèmes et de la biodiversité)
- 7) **Poursuivre les deux projets complémentaires sur l'autonomie de traitement** des déchets résiduels
- 8) **Renforcer l'accompagnement des habitants** et l'acceptabilité sociale, environnementale et économique du projet global
- 9) **Poursuivre l'évaluation « en chemin » des résultats et impacts de NéoSmicval** (dont le baromètre de satisfaction usagers et le suivi des résultats par zone)
- 10) **Poursuivre la transformation managériale**, démarche Smile, l'accompagnement aux évolutions de métier et le renforcement de la culture QSE (Qualité – Sécurité – Environnement)

En parallèle, à la suite de l'installation de la gouvernance 2026–2032, il conviendra d'ouvrir une **phase de réflexion stratégique** et apaisée sur le rôle du syndicat et les sujets en débat.

Le budget 2026 permettra de :

- assurer les activités quotidiennes dans un **objectif de qualité de service**,
- **consolider les transformations** déjà engagées et stabiliser l'organisation,
- poursuivre la dynamique **d'infléchissement de la trajectoire fiscale** dans un objectif de maîtrise des coûts,
- être au rendez-vous des **obligations réglementaires**,
- poursuivre les **investissements engagés et nécessaires**,
- **préparer l'avenir**.